

PLAN OPERATIONNEL DE PREVENTION DE LA CONSOMMATION A RISQUE D'ALCOOL 2019-2022

- 1. INTRODUCTION**
- 2. PROBLEMATIQUE EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE VAUD**
- 3. SITUATION INITIALE**
- 4. PLAN OPERATIONNEL**
- 5. CADRE CONCEPTUEL**
- 6. PLAN DE MESURES 2019-2022**
- 7. DESCRIPTIF DES MESURES**
- 8. MONITORING**
- 9. CAHIER DES CHARGES**
- 10. REFERENCES**

Lausanne, juin 2019

1. INTRODUCTION

Ce document décrit les mesures de prévention de la consommation à risque d'alcool dans le canton de Vaud. Il a été élaboré dans le cadre des missions d'information, de prévention et de réduction des risques confiées à la FVA par la Direction générale de la santé, le Fonds de sécurité routière et Swiss Olympic.

Il permet de fixer de manière synthétique le modèle d'organisation et de détailler les mesures qui seront conduites durant la période 2019-2022.

D'une manière générale, ce plan s'intègre dans les champs d'action définis dans le **Rapport sur la politique de santé publique 2018-2022**, (SSP 2018) visant à développer la promotion de la santé et la prévention afin d'accroître les compétences en santé de la population vaudoise, et en particulier concernant le tabac, l'alcool, les drogues illégales et autres addictions.

Dans ce cadre, ce plan opérationnel est construit de manière à poursuivre les actions de prévention de la consommation à risque d'alcool, tout en favorisant la collaboration avec les acteurs des programmes de prévention cantonaux. Il s'appuie sur les travaux réalisés dans le cadre des plans opérationnels 2010-2013 et 2015-2018.

L'articulation avec la politique nationale en matière d'addictions est assurée par une mise en cohérence avec les champs d'action de la **Stratégie Nationale Addictions** adaptés au contexte cantonal vaudois et aux besoins spécifiques de sa population. Le Plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool est cohérent avec les axes principaux définis dans la stratégie nationale : « *Promotion de la santé et repérage précoce, réduction des risques et des dommages, réglementations et exécution de la loi, coordination et coopération, connaissances, sensibilisation et information* » (OFSP, 2017).

2. SITUATION EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE VAUD

L'alcool occupe une place importante au niveau social et culturel dans notre pays, il est bien intégré et fait partie des habitudes de vie. Une majorité de la population suisse adopte un mode de consommation d'alcool peu problématique. En effet, 80 % des personnes consommant de l'alcool le font sans risque notable pour leur santé (Wicki & Gmel, 2005) et 11,8% de la population des plus de 15 ans est abstinente (Gmel et al., 2014). Dans l'ensemble, le pourcentage de consommateurs d'alcool est resté stable ces 20 dernières années. La consommation régulière à risque diminue alors que les ivresses ponctuelles sont en augmentation particulièrement chez les 15-19 ans (Gmel et al., 2018). La bière est la boisson la plus consommée par les suisses avec 55,8 litres par habitant, contre 35,1 litres de vin, 1,7 litre de cidre et 3,7 litres de spiritueux. Si on considère les grammes d'alcool contenus dans ces boissons, le vin passe en première position puisqu'il représente 48% de la consommation d'alcool pur, contre 33% pour la bière, 18% pour les spiritueux et 1% pour le cidre (RFA, 2015).

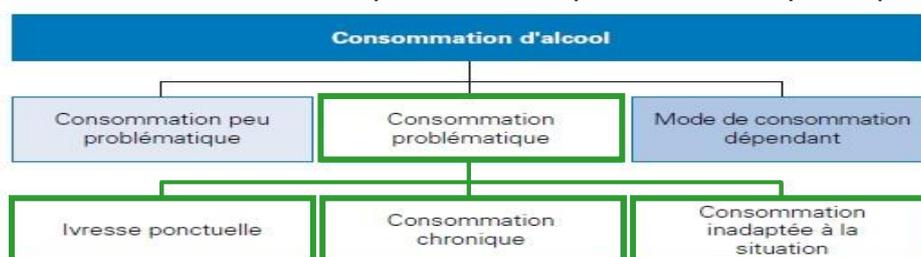
En marge d'une consommation d'alcool ne présentant que peu de problèmes, il existe une consommation à risque, définie par **une atteinte ou un risque d'atteinte à la santé pour soi ou autrui**. La consommation est également problématique dans les situations où **le risque de dommages est sensiblement augmenté**. On peut y associer la consommation d'alcool par des populations devant s'en abstenir (jeunes, femmes enceintes, personnes âgées et personnes atteintes dans leur santé). La consommation à risque peut être définie en plusieurs sous catégories.

L'ivresse ponctuelle se définit par une consommation d'une grande quantité d'alcool dans un bref laps de temps (cinq verres standards et plus pour les hommes et quatre verres standards et plus pour les femmes). Elle se caractérise par une perte des facultés physiques et psychiques pouvant conduire à des dommages ou des intoxications aiguës.

La consommation chronique désigne une consommation régulière à partir de deux verres standards par jour pour les femmes et quatre verres standards par jour pour les hommes. Ce type de consommation présente un risque pour la santé à moyen et long terme. (OMS, 2000)

La consommation inadaptée à la situation se caractérise notamment par la pratique d'une activité incompatible avec la consommation d'alcool, telle que la conduite d'un véhicule, le travail et les activités sportives. Elle inclut également l'interaction avec certaines médications et la grossesse.

Le schéma suivant résume les champs concernés prioritairement par la prévention:



Plan national alcool 2008-2012, (OFSP, 2008)

Au niveau national, selon le Monitoring suisse des addictions (Gmel et al., 2014), 22 % des personnes de plus de 15 ans ont une consommation à risque. (18.1% d'ivresses ponctuelles, 0.9% consommation chronique à risque, 3% combinaison des deux comportements). La consommation à risque est plus fréquente en Suisse romande avec 28.9% de consommateurs à risque. La consommation chronique augmente avec l'âge, 6.7% des personnes entre 65 ans et 74 ans ont une consommation chronique.

Selon l'étude HBSC 2018, 26.7% des garçons et 24.1% des filles de 15 ans ont eu au moins un épisode d'ivresse ponctuel dans les 30 derniers jours. (Delgrande et al., 2019). Après un net recul entamé en 2010, ce chiffre est stable depuis 2014. Les ivresses ponctuelles concernent plus particulièrement les adolescents et les jeunes adultes, en effet 28.7 % des 15-19 ans, 41.8% des 20-24 ans et 29.9% des 25-34 ans s'enivrent (ivresse ponctuelle) au moins une fois par mois. La diminution s'amorce à partir de 24 ans et se poursuit de manière continue en fonction de l'âge (13.6% des 65-74 ans).

La consommation d'alcool à risque est corrélée avec le niveau de formation. En effet, celle-ci passe de 13.1% pour les personnes ayant fréquenté uniquement l'école obligatoire à 20.4% pour les personnes ayant obtenu un titre d'une haute école. Bien qu'il soit probable que l'âge influence ce résultat, (durée des études) cela démontre que la consommation à risque d'alcool ne concerne pas seulement les personnes à bas niveau de formation (Gmel et al. 2014). On retrouve ces tendances en particulier pour les consommations ponctuelles à risque dans les indicateurs de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan, 2019). Les différences par rapport au niveau d'études achevées sont par contre moins marquées pour la consommation chronique.

Les ivresses ponctuelles ne sont pas un phénomène limité aux villes. Il n'existe pas de différences significatives entre les régions urbaines, (où 19% des personnes ont eu au moins une ivresse ponctuelle au cours des 12 derniers mois) et les régions rurales (17.5%). Comme on peut s'y attendre, la fréquence des ivresses ponctuelles est supérieure le week-end que les jours de semaine, en particulier chez les jeunes, en moyenne 5 boissons standards le week-end contre moins d'un verre en semaine (Gmel et al. 2014).

Au sujet des lieux de consommation, on constate qu'il existe une corrélation entre le nombre de contextes de consommation et l'ivresse ponctuelle. Ainsi, le nombre de verres standards consommés dans les établissements publics est comparable au nombre de verres consommés dans le privé ou l'espace public. Cependant, la conjonction des situations de consommation (apéro puis fréquentation d'un établissement) double le nombre de verres standards consommés (Labhart & Kuntsche, 2012).

Entre 2003 et 2010, on constate une augmentation des prises en charge en milieu hospitalier des 10-23 ans, liées à des intoxications alcooliques, (+ 66% pour les hommes et + 84% pour les femmes (Wicki, 2012). Les patients de sexe masculin âgés de 40 à 59 ans sont surreprésentés dans les cas d'alcoolisations aiguës, avec un taux supérieur ou égal à 3 pour mille (Neves, Neuffer & Yersin, 2011).

En ce qui concerne la consommation inadaptée à la situation, il existe un lien entre le risque d'accident et la consommation d'alcool. Le rapport Status (BPA, 2018) fait état de 884 personnes blessées et 24 personnes tuées dans un accident en lien avec l'alcool. Au niveau de la sécurité routière, et bien que le nombre d'accidents de circulation liés à l'alcool soit en diminution depuis 1980, on remarque une surreprésentation des jeunes dans les accidents de ce type. Pour l'année 2017, on constate que, parmi les 18-24 ans, le nombre de blessés dans des accidents impliquant de l'alcool était nettement plus élevé durant le week-end (290 blessés) que durant les jours de semaines (158 blessés).

Dans leur étude concernant les modes et lieux de consommation des jeunes adultes, Labhart et Kuntsche (2012) mettent en évidence qu'une conduite sous influence arrive en tête des conséquences problématiques de la consommation d'alcool ayant eu lieu dans un établissement public (10.5%).

De manière générale, les femmes consomment peu d'alcool pendant la grossesse. Environ 83 % d'entre elles sont abstinentes ou consomment moins d'un demi verre standard pendant la grossesse ou l'allaitement. Cependant, 5% des femmes ont connu au moins un épisode d'ivresse ponctuelle durant les 3 mois précédant la grossesse, ce qui constitue un risque pour le fœtus (Gmel et al., 2012).

Les parents jouent un rôle important par rapport à la prévention des risques liés à la consommation d'alcool des adolescents, rôle qui est largement sous-estimé par ces derniers (Donzé S., 2012). L'adulte, et plus particulièrement le parent ou encore le professionnel de l'éducation, influence le rapport de l'adolescent à l'alcool à différents niveaux, d'une part en ayant un rôle protecteur et d'autre part, en pouvant avoir un rôle incitatif. La norme parentale en matière de consommation d'alcool est déterminante. De plus, le jeune lui-même s'attend à ce que le parent lui mette des limites et ne soit pas en accord avec une surconsommation d'alcool (Donzé 2011). Enfin, les premiers contacts avec l'alcool se font souvent lors de fête où les adultes boivent de grandes quantités d'alcool (Lucia S., Gervasoni J.-P., Dubois-Arber F., 2012).

En suisse, l'ensemble des dommages dus à l'alcool représente un coût de 6.5 milliards de francs (Jeanrenaud et al., 2003). Le chiffre d'affaires de la vente d'alcool, quant à lui, représente 10 milliards de francs (DFF, 2009).

Situation dans le Canton de Vaud

Différentes études permettent de prendre la mesure de la problématique au niveau cantonal.

6.5% de la population vaudoise de plus de 15 ans à une consommation d'alcool hebdomadaire à risque soit environ 40'000 personnes. Les ivresses ponctuelles ou alcoolisations ponctuelles importantes (API) soit plus de 6 verres et plus au moins une fois par mois concernent 11.6% des vaudois. Les jeunes hommes sont les plus concernés avec 32.4% des 15-19 ans, 49.1% des 20-24 ans. De manière générale, les consommations chroniques et les ivresses ponctuelles sont plus élevées dans le canton de Vaud en comparaison à la moyenne nationale (Pin et Henry, 2018). Le canton de Vaud obtient les 2^{ème} chiffres les plus élevés de Suisse concernant la

proportion de consommations ponctuelles à risque et les 4èmes concernant la proportion de consommations chroniques dans sa population (Obsan, 2019).

Enfin, les ivresses ponctuelles des jeunes de 14-15 ans ont augmenté dans le canton de Vaud entre 2010 et 2014 alors que les chiffres au niveau national sont en diminution sur la même période. (Pin et Henry, 2018).

L'alcool est la substance la plus consommée chez les jeunes vaudois âgés de 18 ans. L'augmentation des ivresses ponctuelles est très importante entre 15 et 18 ans. Si 17.8% de jeunes de 15 ans déclarent avoir consommé 5 boissons ou plus au moins une fois au cours des 30 derniers jours, ce pourcentage monte à 52.6% à l'âge de 18 ans. Plus préoccupant encore, le nombre de jeunes ayant été ivres au point de ne plus se souvenir des événements, passe de 7.7% à 15 ans à 18.2% à 18 ans. (Lucia et al., 2018). Ce qui concerne presque 1 jeune de 18 ans sur cinq.

Au niveau des accidents, une enquête réalisée au CHUV met en évidence que chez les hommes, près de 50 % des blessures intentionnelles sont attribuables à l'alcool. Chez les femmes, cette proportion est supérieure à 23%. Par comparaison, et concernant les événements non-intentionnels, la part d'accidents attribuable à la consommation d'alcool oscille entre 12% (trafic) et 19% (chutes) chez les hommes et respectivement entre 10% (trafic) et 12% (chutes) chez les femmes. La plupart de ces traumatismes se sont produits dans des situations de loisirs avec des consommations faibles à modérées (Gmel et al., 2007).

Dans le milieu festif, l'enquête *Nightlife Vaud* concernant les habitudes de consommation et les comportements à risque a été menée en 2012 et 2013 au centre-ville de Lausanne les samedis soirs, auprès de la population présente entre 18h et 06h du matin. Il en ressort que les substances les plus consommées sont dans l'ordre : l'alcool (93.9%), le tabac (85.3%) et le cannabis (65.6%). Le type de boissons le plus consommé est la bière, devant les alcools distillés et le vin. Les personnes rencontrées fréquentent majoritairement les bars, clubs, discos (81%), plus que l'espace public (38.8%). Les jeunes entre 16 et 19 ans fréquentent davantage l'espace public que leurs aînés (50.2%) mais sont davantage présents dans les bars et clubs (79.1%). De manière générale, les personnes interrogées visitent plusieurs lieux durant une soirée (75%). Très peu de personnes fréquentent uniquement l'espace public : 9 personnes sur 553. Le nombre de problèmes rencontrés augmente en lien avec le nombre de lieux fréquentés (Carrasco et al., 2014). Cet élément peut être mis en lien avec le cumul des consommations d'alcool en fonction du nombre de contextes de consommation mis en évidence par Labhart et Kuntsche (2012).

La protection de la jeunesse reste très insuffisante dans le Canton de Vaud comme le montre les campagnes d'Achats-tests réalisées par la FVA en 2011, 2013 et 2015 (Astudillo & Kuendig, 2012, 2013, 2015). En 2015, les résultats de cette enquête montrent un taux d'infraction à la LADB très important (65.4%). Le taux de vente aux mineurs varie en fonction du type d'établissement : 71.8 % dans les cafés et bars 62% chez les petits détaillants, 38.5% dans la grande distribution etc. Les manifestations culturelles et sportives avec permis temporaire de vente d'alcool enregistrent un taux élevé de vente de 82.7%. Le taux de vente moyen a diminué de

20% entre 2011 et 2015 mais reste très élevé ce qui ne garantit pas une protection des mineurs efficace.

La population vaudoise est particulièrement exposée aux consommations à risque d'alcool en particulier les hommes et les jeunes. Les coûts sociaux sont importants. La consommation à risque d'alcool touche directement ou indirectement l'ensemble de la population même s'il existe des différences marquées en fonction de l'âge et du sexe. La consommation chronique concerne plus particulièrement les personnes âgées tandis que les ivresses ponctuelles touchent davantage les adolescents et les jeunes adultes. Les ivresses ponctuelles ont lieu dans différents contextes (établissements publics et espace public). Les hospitalisations pour intoxications alcooliques sont importantes et ne concernent pas uniquement la jeunesse. Dans le Canton de Vaud, la loi interdisant la vente d'alcool aux mineurs est très mal appliquée. Les mineurs sont mal protégés d'un accès précoce à l'alcool.

Les problèmes d'alcoolodépendance concernent environ 3 à 5% de la population vaudoise pour un coût de 60 millions de francs par année. Cette problématique n'est pas directement concernée par ce Plan opérationnel dans la mesure où elle est traitée dans le Concept d'intervention du secteur d'accompagnement socio-thérapeutique de la FVA (Stachel, 2017).

3. SITUATION INITIALE

De 2010 à 2018, la rédaction et la mise en œuvre des plans opérationnels de l'axe information et prévention du plan cantonal alcool ont été confiées à la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme par le service de la Santé publique. Ce mandat répondait à la volonté d'améliorer la coordination entre les différents acteurs actifs, dans le domaine de la prévention et de la consommation problématique d'alcool. Basées sur les recommandations du Programme national alcool, 20 mesures de prévention, définies dans le Plan opérationnel, ont été développées entre 2010 et 2018 en collaboration avec 60 institutions des champs socio-sanitaires, de la sécurité et de l'économie, permettant ainsi un développement cohérent et adapté au contexte cantonal.

Le déploiement du plan opérationnel dans le Canton de Vaud a mis en évidence que, dans un système fédéraliste impliquant une répartition des compétences entre communes, régions, cantons et Confédération, le rôle de la FVA comme centre de références coordonnant les actions de prévention de la consommation problématique d'alcool doit s'appuyer sur trois axes:

- Développement et conduite de programmes de prévention spécifiques
- Interface entre les différents acteurs concernés
- Rôle de centre de références permettant de soutenir les actions des différentes parties prenantes dans ce domaine.

Les Plans opérationnels successifs ont permis de développer ces trois axes tout en constituant une référence par rapport aux actions à conduire. Ces plans ont été conçus, en vue de favoriser la collaboration en invitant les partenaires à participer à la mise en œuvre des mesures développées permettant ainsi d'augmenter les

synergies et d'éviter les doublons. Cette dynamique, conduite au long du déploiement du plan opérationnel, a nécessité un important travail d'information et de négociation avec les différents partenaires, tant au niveau régional que national.

Les mesures préventives déployées sont basées sur deux approches complémentaires : **la prévention structurelle** (influencer les conditions sociales, culturelles, juridiques et économiques de la consommation) et **la prévention comportementale** (influencer l'attitude, les compétences ou les comportements des individus). Selon les connaissances actuelles, la combinaison des deux approches est recommandée pour agir sur la consommation problématique d'alcool. De manière globale le Plan opérationnel 2019 reste orienté autour des axes suivants :

- le rôle de centre de références en matière de prévention alcool
- la conduite de programmes spécifiques,
- la collaboration avec les acteurs concernés

Stratégie Nationale Addiction 2017-2024

La stratégie nationale Addiction développée par l'OFSP, constitue un cadre général permettant d'orienter et de structurer les actions des différents acteurs dans ce domaine. La stratégie actuelle est définie en 8 champs d'action reliés à des objectifs généraux.

STRATEGIE NATIONALE ADDICTION 2017-2024		
	CHAMPS D'ACTION	Objectifs
1	PROMOTION DE LA SANTE, PREVENTION ET REPERAGE PRECOCE	Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions
2	THÉRAPIE ET CONSEIL	Aide pour surmonter une addiction ou la maîtriser
3	RÉDUCTION DES RISQUES ET DES DOMMAGES	Offre d'aides à bas seuil et réduction des conséquences négatives liées aux addictions
4	RÉGLEMENTATION ET EXÉCUTION	Mise en œuvre des lois en tenant compte des aspects sanitaires

5	COORDINATION ET COOPÉRATION	Mise en réseau des partenaires de la politique des addictions et renforcement des coopérations
6	CONNAISSANCES	Développement et transmission de connaissances
7	SENSIBILISATION ET INFORMATION	Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions
8	POLITIQUE INTERNATIONALE	Représentation des intérêts et échange d'expériences au niveau international

Les champs définis dans la stratégie Addiction sont mis en cohérence avec le plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool à l'exception du champ 2 « Thérapie et conseil » qui ne concerne pas directement la prévention ainsi que le champ 8 « Politique internationale » non prioritaire au niveau cantonal.

Politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022

La politique cantonale en matière de santé est définie dans le rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022 qui fixe les champs d'action et les lignes directrices dans lesquels le Plan opérationnel de prévention de la consommation d'alcool à risque s'inscrit.

RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANTON DE VAUD 2018-2022

Ligne directrice 1 : Amplifier les actions de prévention des maladies et de promotion de la santé

Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions.

CHAMP D'ACTION 1	PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION	Développer la promotion de la santé au plus proche des personnes, en visant la prise en compte de l'entier des facteurs favorables à la santé dans le milieu de vie.
CHAMP D'ACTION 3	SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES	Accroître la participation des enfants et des jeunes dans les décisions concernant leur santé. Renforcer leurs capacités à faire des choix informés pour leur santé. Assurer l'accès à des prestations de soins de qualité.
CHAMP D'ACTION 6	COMPÉTENCES EN SANTÉ	Accroître les compétences en santé des personnes, en agissant sur la compréhension et la motivation des individus, la lisibilité du système de santé ainsi que les compétences des communautés.

4. PLAN OPERATIONNEL

Le Plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool s'inscrit dans la politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022 et en particulier la ligne directrice 1. **Amplifier les actions de prévention des maladies et de promotion de la santé** dans le cadre de sa Mesure 15 : **Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions** en lien avec les champs suivants : *Promotion de la santé et prévention, santé des enfants et des jeunes et compétences en santé.*

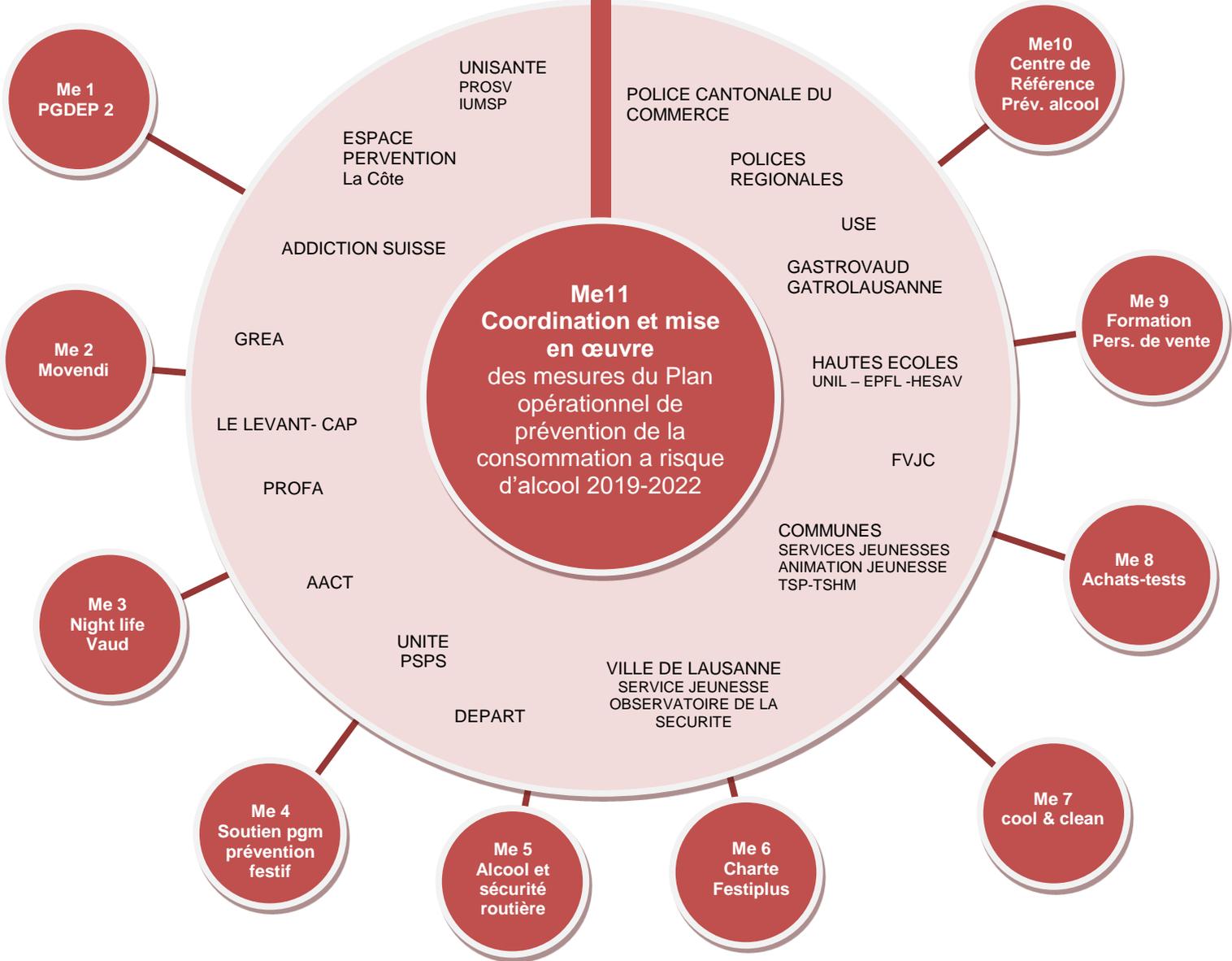
Afin de garantir un déploiement coordonné des actions de prévention alcool au niveau cantonal, nous proposons un modèle basé sur les plans opérationnels mis en œuvre entre 2011 et 2018.

La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme assume le rôle de centre de références pour la prévention de la consommation à risque d'alcool et collabore activement avec les différentes parties prenantes au niveau fédéral cantonal et communal. Ce modèle permet de bénéficier de l'ensemble des ressources disponibles, de créer des synergies entre les différents acteurs tout en assurant la cohérence des actions entreprises sur le territoire cantonal. Ainsi, plusieurs partenaires sont en mesure, de mettre en œuvre sur le terrain les mesures du Plan opérationnel sous la supervision du centre de références cantonal (FVA) en lien avec la DGS.

Direction générale de la santé - DGS
Office du médecin cantonal

Fonds de sécurité routière
Swiss Olympic

Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
Centre de références Prévention de la
consommation à risque d'alcool



Le Plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool est composé de 11 mesures développées et mises en œuvre par la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme en collaboration avec les acteurs concernés. Afin d'assurer une couverture cantonale optimale et de favoriser la cohérence des actions, la FVA développe des projets propres et collabore activement à des projets portés par des partenaires, en y apportant son expertise spécifique.

5. CADRE CONCEPTUEL

Les mesures de prévention proposées dans ce plan sont de nature structurelle, comportementale ou combinent les deux niveaux. De nombreuses études démontrent l'efficacité des mesures structurelles (Babor et al., 2010 ; Kuntsche, 2011 ; OMS, 2006), alors qu'il est plus difficile de mesurer l'impact des mesures de prévention comportementales. Cependant, Benec'h (2014) a développé 10 critères d'efficacité pour la prévention comportementale :

1. Ne pas se contenter de transmettre un savoir

Pour être efficace, la prévention doit dépasser l'image d'un individu rationnel, en mesure de prendre en toutes circonstances ses décisions de manière économique après avoir analysé la balance coût-bénéfice d'un comportement. De fait, il s'agit ici de développer, en complément aux stratégies d'information, d'autres aspects comme l'appel aux émotions ou le renforcement des compétences psychosociales.

2. Communiquer à travers des messages adaptés (apport des sciences psychocognitives)

Le recours aux émotions est, dans le domaine d'élaboration des messages de prévention, une piste intéressante. Cependant, ce recours doit être bien dosé, car l'individu dispose de moyens lui permettant de se défendre contre des messages trop forts émotionnellement.

Ces stratégies doivent également être accompagnées par des solutions concrètes facilement accessibles (consultations téléphoniques, sites internet, modifications de comportement applicables immédiatement...), de manière à fournir à l'individu les ressources nécessaires en marge du message diffusé.

3. S'inscrire dans une démarche de promotion de la santé (approche globale)

Il s'agit ici de renforcer les facteurs de protection des individus (capacité à résister à la pression du groupe, habilité sociale, qualité des relations intrafamiliales, amicales et sociales).

4. S'inscrire dans la durée

Les interventions de prévention semblent plus efficaces lorsqu'elles sont planifiées sur plusieurs années.

5. Intervenir à différentes étapes de la vie du public et en fonction de la population concernée

Les actions de prévention doivent s'adapter à la maturité et au développement de l'enfant jusqu'à l'âge adulte. Les petits enfants ont besoin d'affection et de sécurité ; pour les préadolescents, la meilleure stratégie est de retarder le plus possible l'âge de la première consommation, tandis que pour les adolescents et les jeunes adultes, une approche de réduction des risques est la plus pertinente.

6. Articuler interventions universelles et interventions sélectives

Le public cible peut être relativement hétérogène du point de vue du rapport aux consommations. Pour la population à faible risque, les meilleures stratégies sont celles qui pourront être organisées de manière collective, visant à renforcer les compétences psychosociales (résistance aux pressions normatives à consommer, par exemple), tandis que pour les personnes à risque, un travail individuel ou en petit groupe visera à les amener à réfléchir à leur consommation et à renforcer leur motivation au changement.

7. S'adresser au public de manière appropriée (approches respectueuses et non moralisatrices)

Les approches les plus prometteuses sont celles qui tiennent compte des aspirations, motivations et valeurs du public. Il est important de partir du vécu ou des croyances pour en discuter de manière équilibrée, plutôt que d'entrer dans une dynamique de transfert de savoirs ou de normes de comportement de manière frontale. En ce sens, les groupes de discussion et l'implication des individus sont à favoriser.

8. Impliquer le public dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions

D'une manière générale, les programmes sont plus efficaces s'ils impliquent le public dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation du projet. Cette participation donne de meilleures chances de produire une prise de conscience nécessaire à une modification de comportement.

9. Agir en direction des familles

De nombreuses études montrent que les attitudes et les aptitudes parentales sont déterminantes dans la prévention de la consommation problématique d'alcool (Donzé, 2008). L'influence des parents s'exerce autant par les normes véhiculées au sein de la famille que par la supervision parentale, le style éducatif et la fixation de règles claires en matière de consommation d'alcool. En ce sens, les projets basés sur le renforcement des compétences parentales sont très prometteurs.

10. S'intégrer à un dispositif à composantes multiples mobilisant de nombreux partenaires

Les actions de prévention impliquant une grande diversité d'acteurs, aussi bien au niveau local que politique, ont de meilleures chances de succès que les actions ponctuelles déconnectées. Il s'agira, en particulier, de coordonner les actions des forces de l'ordre, des spécialistes de prévention des dépendances, des écoles, des services de santé, les milieux économiques et associatifs, ainsi que des médias.

Pour Gylaine Bebec'h (2014), l'efficacité d'un projet de prévention réside non seulement dans la pertinence de son contenu, mais également dans la qualité de son implantation. À ce titre, elle a également extrait de la littérature huit critères de qualité scientifiquement validés dans ce domaine.

1. Intégration de l'ensemble des acteurs

La prévention de la consommation problématique d'alcool implique ou touche potentiellement une grande variété d'acteurs. Il convient donc de les associer au développement du projet. Cela est valable aussi bien pour les experts spécialisés dans le domaine de la recherche, qui peuvent apporter leurs compétences spécifiques en définition des besoins et évaluation, mais également pour les représentants de l'économie et les acteurs des champs éducatif, socio-sanitaire et culturel.

2. Présence d'une infrastructure de coordination et de suivi

L'efficacité du projet est conditionnée à la disponibilité de ressources en matière de coordination et de suivi. Les tâches de cette infrastructure sont : veiller à l'intégration des partenaires, assurer la circulation des informations, planifier l'organisation des rencontres, assurer les tâches de secrétariat, participer à la recherche de financements, coordonner les actions et superviser les travaux de recherche et d'évaluation.

3. L'existence de partenariat solide

Il s'agit ici d'assurer une bonne collaboration en négociant un consensus au sujet des objectifs poursuivis. Le partage de valeurs communes et la création d'un système de communication adapté avec les partenaires joue un rôle important pour la réussite du projet, de même que la clarification des missions de chaque partenaire.

4. La disponibilité de financements durables

Intégration de l'action dans un organisme porteur, disponibilité et continuité des ressources financières.

5. La référence à une assise théorique détaillée

Appui du projet sur des ressources théoriques validées.

6. Les compétences des acteurs

Chef de projet bénéficiant d'une formation reconnue dans le domaine de la prévention, des addictions et dans la gestion de projet.

7. La bonne conception du cycle du projet (participation à chaque étape)

Planification de chaque étape du projet. Etat des lieux, conception, mise en œuvre, évaluation et diffusion.

8. L'anticipation de l'évaluation de la diffusion des résultats

L'évaluation est planifiée et se base sur une évaluation de processus et de résultats. Les résultats sont communiqués.

Ces différents critères nous permettent de définir de manière globale la pertinence des mesures du Plan opérationnel de manière complémentaire aux évaluations ou aux références scientifiques spécifiques.

D'une manière générale, le Plan opérationnel porte un accent particulier dans le domaine de la jeunesse. Une majorité des mesures présentées sont définies par une approche directe (actions de prévention destinées aux jeunes) et indirecte (sensibilisation des adultes et de la société à la vulnérabilité des jeunes aux risques liés aux ivresses ponctuelles). Ainsi, 5 mesures ciblent directement les jeunes par des actions de prévention et de réduction des risques et 7 mesures visent à renforcer le rôle de la société dans son rôle préventif.

Un accent particulier est porté sur la prévention des ivresses ponctuelles, ainsi que sur les consommations inadaptées à la situation (circulation routière et sport notamment).

6. Plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool 2019-2022

Politique de santé publique du canton de Vaud - Me.15 prévention tabac, alcool, drogues et autres addictions	Stratégie Addiction	Mesures du plan opérationnel	Etat du projet	Ressources	Mise en œuvre
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	1. Programme de prévention en milieu scolaire - PGDEP 2	Opérationnel	Existantes	2019-2022
Santé des enfants et des jeunes	Sensibilisation et information				
Compétences en santé					
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	2. Movendi : Programme de prévention en milieu scolaire post obligatoire. Phase opérationnelle avec évaluation d'impact	Opérationnel	Demande GEA en cours	2019-2022
Santé des enfants et des jeunes	Réduction des risques et des dommages				
Compétences en santé	Sensibilisation et information Connaissances				
Promotion de la santé et prévention ¹	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	3. Night life Vaud: Information, prévention et réduction des risques en milieu festif	Opérationnel	Existantes	2019-2022
Santé des enfants et des jeunes	Réduction des risques et des dommages				
Compétences en santé	Sensibilisation et information				
Promotion de la santé et prévention ¹	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	4. Soutien aux programmes de prévention pour rassemblements festifs	Opérationnel	Existantes	2019-2022
Santé des enfants et des jeunes	Réduction des risques et des dommages				
Compétences en santé	Sensibilisation et information				
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	5. Alcool et sécurité routière	Opérationnel	Existantes (FSR)	2019-2022
Santé des enfants et des jeunes	Réduction des risques et des dommages				
Compétences en santé	Sensibilisation et information				
Promotion de la santé et prévention	Règlement et exécution	6. FESTIPLUS : charte vaudoise pour manifestations	Opérationnel	Existantes	2019-2022
Santé des enfants et des jeunes	Connaissances				
Compétences en santé	Sensibilisation et information				
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	7. Cool & Clean, prévention en milieu sportif	Opérationnel	Existantes (Swiss Olympic)	2019-2022
Santé des enfants et des jeunes	Sensibilisation et information				
Compétences en santé					
Promotion de la santé et prévention	Règlement et exécution	8. Achats-test.	Opérationnel	Existantes	2019-2022
Santé des enfants et des jeunes	Coordination et coopération				
	Sensibilisation et information Connaissances				

Plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool 2019-2022

Politique de santé publique du canton de Vaud - Me.15 prévention tabac, alcool, drogues et autres addictions	Stratégie Addiction –	Mesures du plan opérationnel	Etat du projet	Ressources	Mise en œuvre	
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	9. Formation du personnel de vente et du service	9.1 Formation Gastrovaud	Opérationnel	Existantes	2019-2022
Santé des enfants et des jeunes	Réglementation et exécution		9.2 Sensibilisation du personnel des clubs	En développement	Existantes	2019-2022
	Information et sensibilisation		9.3 Sensibilisation des détaillants	A développer	A définir	2021-2022
	Connaissances		9.4 Formation du personnel des bars des manifestations	Opérationnel	Existantes	2019-2022
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	10. Centre de références (information aux politiques, professionnels et à la population)	Opérationnel	Existantes	2019-2022	
Compétences en santé	Coordination et coopération Sensibilisation et information					
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	11. Mise œuvre du plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool	Opérationnel	Existantes	2019-2022	
Santé des enfants et des jeunes	Coordination et coopération					
Compétences en santé	Sensibilisation et information					

7. DESCRIPTIF DES MESURES

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Sensibilisation et information	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions

1. Programme de prévention en milieu scolaire - PGDEP 2

Contexte	Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
Programme cantonal prioritaire développé par l'unité PSPS depuis 2006. Evaluation effectuée par l'IUMSP en 2013 Perspectives définies dans le Rapport de législature 2012-2017 Mise en œuvre du PGDEP2 en 2017	<p>Axe 1</p> <p>Prévention universelle</p> <p>Développement et mise en œuvre d'actions de prévention universelle en collaboration avec l'Unité PSPS et les établissements.</p> <p>Axe 2</p> <p>Repérage et intervention précoce.</p> <p>Projets d'établissements visant à mettre en place les dispositifs de repérage et d'intervention précoce – méthode simplifiée ou complète et formation aux adultes</p> <p>Formation aux adultes</p>	<i>Elèves</i> <i>Acteurs du champ scolaire</i>	<p>Cheffe de projet : Sylvie Bonjour – Unité PSPS</p> <p>Cheffe de projet FVA Joelle Duruz Estela Villamarin</p> <p>Partenaires : UNISANTE-PROSV CAP-LEVANT, AACTS, DEPART.</p>	<p>2. <i>Movendi</i></p> <p>5. <i>Alcool et sécurité routière</i></p>	<p>Les problèmes liés aux consommations diminuent parmi les élèves.</p> <p>Les élèves présentant des troubles ou des risques de troubles sont repérés et accompagnés.</p> <p>Les professionnels du champ scolaire sont soutenus et aidés dans la gestion des problèmes liés aux consommations à risque</p>

Description

Le programme de prévention en milieu scolaire ; comportement problématique en lien avec des substances ou avec des écrans et piloté par l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire. Les missions de l'Unité PSPS sont consultables sur son site internet.

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/service-de-l'enseignement-specialise-et-de-l'appui-a-la-formation-sesaf/unite-psps/#c1120278>

Le secteur prévention de la FVA est impliqué dans la mise en œuvre du PDGEP2.

Ce programme est composé de deux axes :

Axe1 - Prévention universelle

Développement et mise en œuvre de projets de prévention universelle répondant aux besoins des élèves en collaboration avec l'Unité PSPS et les établissements scolaires.

Axe 2 – Repérage et intervention précoce – Formation aux adultes

Au sein de ce programme, la FVA se consacre principalement aux développements et à la mise en œuvre des projets de prévention universelle ainsi qu'au soutien des établissements dans l'élaboration de politique interne de repérage et d'intervention précoce et l'animation de groupes de travail spécifiques. La FVA collabore également à la formation des professionnels du champ scolaire.

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action <ul style="list-style-type: none"> Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé 	Champ d'action <ul style="list-style-type: none"> Promotion de la santé et repérage précoce Sensibilisation et information Réduction des risques et des dommages Connaissances 	Objectifs <ul style="list-style-type: none"> Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions Réduction des conséquences négatives liées aux addictions Développer et transmettre des connaissances

2. Movendi : Programme de prévention en milieu scolaire post obligatoire. - Phase opérationnelle avec évaluation d'impact

Contexte	Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
Ivresses ponctuelles préoccupantes chez les adolescents jeunes adultes vaudois Projet similaire développé et évalué avec succès en suisse alémanique. Axe 1 : Prévention universelle du PDGEP2 à développer	Développement et mise en œuvre d'un projet de sensibilisation à la consommation à risque d'alcool basé sur des données probantes dans les gymnases et écoles professionnelles Animation d'ateliers basés sur les approches motivationnelles de groupe. Sélection des groupe d'intervention sur la base des modes de consommation en vue de construire des groupes d'intervention homogène (abstinents, risque faible, risque moyen, risque élevé) Evaluation d'impact avec un groupe contrôle.	<i>Elèves du post obligatoire</i>	Equipe de projet FVA : Estela Villamarin, Joelle Duruz, Stéphane Caduff Addiction suisse Marina Delgrande Florian Labhart Partenaires : Addiction Suisse Unité PSPS	1.PGDGP2	Les consommations et les problèmes liés aux consommations diminuent parmi les élèves. Les élèves concernés appliquent des principes de réduction des dommages Les élèves abstinents ou à risque faible sont renforcés dans leurs choix et leurs compétences.

Description

« Movendi » est un projet de prévention destiné aux élèves et aux apprentis des écoles professionnelles et des gymnases du canton de Vaud, conduit dans le cadre du « Programme de prévention des dépendances en milieu scolaire » (PGDEP). Ce projet s'est appuyé sur les travaux d'un groupe de réflexion constitué de l'Unité PSPS, de la DGEP, du SSP, d'Addiction Suisse, et conduit par la FVA. Il a reçu l'aval de l'Unité PSPS, de la DGEP et de la DGS. Il est adapté d'un projet développé dans les écoles post-obligatoires du canton de Zurich et évalué par Addiction Suisse (Gmel et al., 2010). L'évaluation du projet zurichois a permis de mettre en évidence une diminution de 20% des ivresses ponctuelles et des consommations hebdomadaires pour les groupes à risque moyen. Le Projet Movendi intègre une évaluation d'impact avec un groupe contrôle afin de mesurer les effets de l'intervention sur la consommation à risque d'alcool des participants ainsi que sur l'application de stratégies de réduction des dommages.

Un essai pilote a ainsi été conduit entre l'automne 2015 et le printemps 2016, par la Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme (FVA), en collaboration avec Addiction Suisse, et deux établissements scolaires, dont une école professionnelle et un gymnase.

Le projet consiste à proposer des messages de prévention spécifiquement adaptés aux modes de consommation des jeunes lors d'interventions en petits groupes. Ces groupes sont constitués de manière homogène sur la base des réponses des participants à un questionnaire confidentiel

portant sur leurs habitudes de consommation d'alcool. L'objectif de ce mode d'intervention est de renforcer les comportements favorables à la santé chez tous les participants, ainsi que d'initier un changement chez les jeunes dont la consommation d'alcool est ponctuellement excessive. Les ateliers sont animés de manière à privilégier l'échange, la réflexion et la transmission d'informations sur un mode motivationnel. L'essai pilote a permis de tester les aspects techniques d'allocation des groupes via la création de codes d'authentification uniques par les élèves, la planification et le déroulement des interventions, ainsi que la gestion opérationnelle de l'ensemble du processus dans deux établissements différents. Il a également permis d'évaluer la méthodologie permettant de garantir l'anonymat des élèves dans toutes les phases du projet, ainsi que de valider la méthodologie d'animation des ateliers en s'appuyant sur une analyse de pratique conduite par le service d'alcoologie du CHUV.

Le projet est donc aujourd'hui prêt à être mené dans sa phase opérationnelle en 2019 et 2020. Il implique une intervention auprès de 900 élèves de gymnases et de 900 élèves d'écoles professionnelles sur une durée de deux ans. Un groupe contrôle composé de 900 élèves de gymnases et de 900 élèves d'écoles professionnelles ne recevant pas d'intervention sera intégré à l'étude afin de pouvoir mesurer les effets de l'intervention. Les résultats seront disponibles en 2021.

Références scientifiques

Une intervention chez des élèves du post obligatoire basée sur une approche motivationnelle réduit de 20% la consommation à risque d'alcool (Labhart, Venzin & Marmet, 2010).

Une phase pilote réalisée dans deux établissements a confirmé la faisabilité, et semble prometteuse en terme d'impact. (Duruz et al. 2017)

Les approches centrées sur la réduction des dommages sont prometteuses chez les jeunes et jeunes adultes consommateurs. L'application de stratégies de réduction des dommages par les jeunes consommateurs est corrélée avec une diminution des dommages et une diminution des consommations (Grazioli 2016).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé, prévention et repérage précoce Réduction des risques et des dommages Sensibilisation et information	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Réduction des conséquences négatives liées aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions

3. Night life Vaud: Information, prévention et réduction des risques en milieu festif

Contexte	Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
Disparition de l'association Prev'tech en 2007. Convergence des approches prévention alcool et toxicomanie en milieu festif. Fin du projet de recherche action Night Life Vaud en septembre 2013 et publication du rapport en avril 2014.	Développer et mettre en œuvre des actions d'information de prévention et de réduction des risques en milieu festif (clubs, festivals, rave, goa) Collaborer avec les acteurs concernés pour déployer une approche transverse, drogue, alcool, santé sexuelle. Développer des partenariats avec les organisateurs d'événements afin de favoriser la prévention et la réduction des risques dans leurs événements Participer à la réflexion sur un dispositif de « Drug-Checking » dans le canton de vaud.	<i>Public du setting night life</i> <i>Organisateurs d'événements</i>	Cheffe de projet FVA : Yana Scheurer Partenaires : CAP-Levant, Profa, AACT	5.1 <i>Be my angel</i> 4 <i>Soutien aux pgms de prévention pour fêtes informelles</i> 6. <i>Festiplus</i>	Le public est sensibilisé aux risques liés à la consommation de substances psychotropes et aux aspects de santé sexuelle en milieu festif. Le public concerné applique des stratégies de réduction des dommages

Description

NightLife Vaud est un projet qui a pour but de coordonner et déployer des actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif dans le canton. Les thématiques abordées dans le cadre de ces actions sont les consommations à risque d'alcool et de substances illégales, ainsi que la santé sexuelle.

La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) a reçu le mandat de coordination du projet qui a débuté dans sa phase opérationnelle en août 2016.

Historique

Le projet fait suite à une recherche-action, coordonnée par Rel'ier et en collaboration avec l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), la Fondation PROFA, la Fondation ABS et les Travailleurs sociaux hors murs de la Délégation jeunesse de la Ville de Lausanne. Le projet visait à mieux connaître les noctambules fréquentant le milieu festif lausannois. Pour cela, 12 interventions de prévention et de réduction des risques ont été déployées à Lausanne et ont permis de diffuser des messages de prévention, ainsi que d'effectuer une enquête quantitative auprès des noctambules pour connaître leur profil sociodémographique, leurs consommations, ainsi que leurs potentielles prises de risques et conséquences. Les actions ont eu lieu dans des lieux publics (Flon – place du Tunnel – Saint-Martin) et sur trois tranches horaires différentes (18-22h, 22-2h et 2-6h).

Il ressort de cette recherche-action une prévalence de consommation de substances psychoactives plus importante en milieu festif que dans la population générale, avec en tête l'alcool (91%), le tabac (69.3%), le cannabis (30.2%), la cocaïne (5.8%) et l'ecstasy (3.6%).

Il ressort également que le public interrogé connaît globalement les mesures de réduction des risques mais qu'elles ne sont pas systématiquement appliquées. C'est également le cas de l'utilisation du préservatif qui n'est pas systématique et tend même à diminuer avec l'âge. Concernant le retour à la maison, la majorité des personnes interrogées optent pour un moyen de transport sans risque mais ce sont encore 20% des répondants qui sont rentrés en conduisant ou avec un conducteur sous influence. Finalement, il est intéressant de voir que le fait de rencontrer des problèmes en milieu festif croît avec le sentiment d'être sous influence d'une substance psychoactive.

Recommandations et mise en œuvre

L'étude a permis de mettre en avant 6 recommandations qui sont mises en œuvre de la manière suivante :

1. Intervenir de façon différenciée selon les espaces festifs nocturnes.
2. Intervenir sur les thématiques généralistes, et notamment la consommation de substances illégales.
3. Intervenir de façon coordonnée au moyen d'une équipe pluridisciplinaire.
4. Optimiser et développer les ressources.
5. Ancrer le dispositif dans un réseau.
6. Développer un partenariat efficace avec les patrons des établissements de nuit.

Approche méthodologique

Les actions sont basées sur un mode d'intervention non-jugeant et non-moralisateur avec pour fondement l'intervention brève motivationnelle. La posture motivationnelle permet de communiquer de manière ouverte afin de favoriser les motivations intrinsèques des jeunes au changement, tout en valorisant leurs compétences personnelles. Les interventions incluent des stratégies de réduction des risques et des méfaits afin de réduire les potentielles conséquences négatives des consommations ou des comportements à risque.

Les équipes sont composées de pairs des actions de prévention Georgette in Love, de la fondation Profa et du programme Be my angel (Fondation vaudoise contre l'alcoolisme). Une présence de professionnels est assurée par la Fondation du Levant et par la Fondation AACT sur la Riviera. Proposer une action avec à la fois des intervenants professionnels et pairs ayant une posture motivationnelle et favorisant la réflexion autour de la réduction des risques, permet d'offrir une intervention optimale en milieu festif.

Les intervenants informent le public et échangent avec eux au sujet des mesures de réduction des risques qu'ils sont prêts à mettre en œuvre, que cela touche à la consommation d'alcool, de drogues ou la prise de risque sexuel. Du matériel d'information et de RDR est également mis à disposition du public.

Perspectives :

Le déploiement du projet Night life Vaud, pose la question de la pertinence de la mise en place d'un dispositif de « drug-checking » dans le canton de Vaud. A l'heure actuelle, les données analysées au niveau national sont mises à disposition sur les stands, le site web ainsi que via l'application smartphone Night life Vaud.

Cependant, ces éléments d'information restent partiellement lacunaires et ne correspondent pas toujours aux produits circulants dans les manifestations cantonales. Le développement de nouvelles technologies comme la « spectroscopie proche infrarouge » permet de disposer d'outils d'analyse rapides, fiables et peu coûteux en comparaison avec les analyses de laboratoire. Ce type d'outils permettrait d'alerter immédiatement les consommateurs sur les risques liés à la composition des substances psychoactives analysées in situ.

Références scientifiques

Le taux de problèmes rencontrés par les personnes fréquentant le milieu festif croît en fonction de la consommation d'alcool. La consommation de substances psychoactives est plus importante dans le milieu festif que dans la population en général. Les substances les plus consommées sont l'alcool, le tabac et le cannabis. La collaboration entre les différents centres de références améliore l'offre à cette population. (Carrasco et al. 2014)

Les approches centrées sur la réduction des dommages sont prometteuses chez les jeunes et jeunes adultes consommateurs. L'application de stratégies de réduction des dommages par les jeunes consommateurs est corrélée avec une diminution des dommages et une diminution des consommations (Grazioli, 2016).

Des actions menées par des pairs, tout en étant encadrées par des professionnels sont recommandées, les pairs ayant une grande crédibilité auprès des groupes cibles (Laventure, Boisvert & Besnard 2010).

Les jeunes en particulier sont plus réceptifs à un message si la sensibilisation est menée par des pairs (Le Grand & Azorin, 2012), (Le Grand, 2012).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Réduction des risques et des dommages Sensibilisation et information	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Réduction des conséquences négatives liées aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions

4. Soutien aux programmes de prévention pour rassemblements festifs

Contexte	Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Taux d'ivresses ponctuelles préoccupantes chez les jeunes Vaudois. (15-25 ans)</p> <p>Rassemblements ponctuels avec consommation d'alcool à risque dans des lieux non encadrés, plages, parcs, espace public, apéros étudiants.</p> <p>Collaboration avec les acteurs de prévention régionaux et communaux dans la mise en place des actions.</p>	<p>Développer et mettre en œuvre des interventions préventives spécifiques à ces événements.</p> <p>Soutien des acteurs locaux à la mise en place de programmes de prévention spécifiques</p> <p>Développement d'outils de communication spécifiques pour l'ensemble des interventions régionales ou communales.</p> <p>Développement et mise à disposition de modules de formation concernant la prévention et la réduction des risques en milieu festif</p>	<p><i>Adolescents et jeunes adultes</i></p> <p><i>Réseau de prévention et de promotion de la santé, Services jeunes</i></p>	<p>Cheffe de projet</p> <p>FVA : Stéphane Caduff</p> <p>Partenaires : Espace Prévention la Côte, Services jeunes de la Riviera Espace prévention Nord Vaudois Service jeunesse Nyon Accueil santé UNIL Point santé EPFL</p>	<p>4. <i>Night life Vaud</i></p> <p>5.1 <i>Be my angel</i></p>	<p>Le public est sensibilisé aux risques liés à la consommation de substances psychotropes et aux aspects de santé sexuelle en milieu festif.</p> <p>Le public concerné applique des stratégies de prévention et de réduction des dommages</p> <p>Des actions de prévention sont menées de manière cohérente et coordonnée par les partenaires du réseau</p> <p>Des formations de prévention et réduction des risques en milieu festif sont disponibles et utilisées par les partenaires du réseau</p>

Description

Cette mesure vise spécifiquement les consommations à risque et leurs conséquences potentielles lors des rassemblements festifs non encadrés.

A l'origine, le projet a été développé en 2005 conjointement entre l'Espace prévention de la Côte et la FVA. Il partait des constats effectués par les TSP de la région qui rencontraient d'importants rassemblements accompagnés de fortes alcoolisations sur les plages de la région à la période des fêtes des promotions. Les TSP s'alarmaient des conséquences observées : fortes intoxications et comas, violences, prises de risques dans des lieux parfois isolés peu éclairés et ne disposant pas des infrastructures de sécurité propres aux manifestations officielles.

Suite à ces constats, un concept de prévention a été mis sur pied en se basant sur les expériences accumulées jusqu'ici dans les lieux festifs institutionnels (bars, clubs, festivals) et en l'adaptant aux contextes spécifiques.

L'action s'articule sur 2 axes :

- Constitution et formation d'une équipe de jeunes intervenants allant à la rencontre des groupes faisant la fête et engageant la discussion au sujet des consommations

- problématiques et des comportements à risque associés.
- Présence de professionnels de proximité pouvant intervenir et appuyer les équipes d'intervenants dans la gestion des situations plus complexes rencontrées.

Des modules de formation spécifique ont été développés et sont utilisés pour la formation des intervenants.

Perspectives

Depuis 2005 ces actions de prévention ont été déployées dans d'autres régions du canton partageant des préoccupations similaires. La FVA soutient la mise en œuvre de ces différents projets portés par des acteurs locaux du point de vue méthodologique et de la formation.

Des outils de communication sont développés et utilisés de manière coordonnée au niveau cantonal. Depuis 2018, des projets de prévention par les pairs sont également en développement sur les sites de l'UNIL et de l'EPFL.

Références scientifiques

Une action directe auprès des jeunes se rassemblant pour faire la fête dans l'espace public permet de diffuser des messages de prévention et de réduction des risques qui sont retenus par le public cible. (Mounier-Vogeli, F. & Dubois, D., 2012).

Des actions menées par des pairs, tout en étant encadrées par des professionnels sont recommandées ; les pairs ayant une grande crédibilité auprès des groupes cibles (Laventure M., Boisvert K., Besnard T., 2010).

Les jeunes en particulier sont plus réceptifs à un message si la sensibilisation est menée par des pairs (Le Grand, E. & Azorin, J.-C., (2012), (Le Grand E., 2012).

Les approches centrées sur la réduction des dommages sont prometteuses chez les jeunes et jeunes adultes consommateurs. L'application de stratégies de réduction des dommages par les jeunes consommateurs est corrélée avec une diminution des dommages et une diminution des consommations (Grazioli 2016).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Réduction des risques et des dommages Sensibilisation et information	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Réduction des conséquences négatives liées aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions

5. Alcool et sécurité routière

5.1 Be my angel (conducteur désigné)

5.2 Ateliers et outils interactifs

Contexte	Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>La consommation d'alcool est l'une des causes principales des accidents de la route.</p> <p>Cette problématique touche particulièrement les jeunes.</p> <p>Les mesures de prévention structurelles mises en place dans le cadre de Via Sicura doivent être accompagnées de mesures de prévention comportementales</p> <p>Le Fonds de sécurité routière FSR a donné mandat à la FVA de développer et coordonner les actions en suisse romande.</p>	<p>Sensibiliser la population vaudoise aux risques liés à l'alcool et la sécurité routière</p> <p>Mettre en œuvre des interventions de prévention alcool et sécurité routière sous forme d'ateliers et à l'aide d'outils interactifs</p> <p>Mise en œuvre d'interventions Be my angel dans les festivals, bars et clubs</p> <p>Coordination des actions de prévention alcool et sécurité routière dans le Canton de Vaud et en Suisse Romande</p>	<p><i>Adolescents et jeunes adultes</i></p> <p><i>Réseau de prévention et de promotion de la santé, Services jeunesse</i></p>	<p>Chef de projet</p> <p>FVA : Stéphane Caduff</p> <p>Partenaires :</p> <p>VD Espace prévention Nord Vaudois</p> <p>Suisse romande REPER Fondation O2 Addiction Valais Fegpa Addiction Neuchatel</p> <p>Suisse alémanique ASN Blaue Kreuz</p>	<p>3. <i>Night life Vaud</i></p> <p>4. <i>Soutien aux programmes de prévention pour rassemblements festifs</i></p> <p>6. <i>Festiplus</i></p>	<p>Le public est sensibilisé aux risques liés à la conduite avec facultés affaiblies.</p> <p>Le public connaît et applique le concept du conducteur désigné.</p> <p>Des formations de prévention et réduction des risques en milieu festif sont disponibles et utilisées par les partenaires du réseau</p> <p>Les concepts et outils de prévention sont disponibles et déployés par nos partenaires en Suisse Romande.</p>

Description

Be my angel

Le programme Be my angel (www.bemyangel.ch) est un programme de prévention des risques liés à l'alcool au volant par la promotion du concept du conducteur sobre. Il est soutenu par le Fonds de sécurité routière et déployé dans le Canton de Vaud depuis 2003. Les interventions de prévention comportementales sont réalisées en milieu festif, Bars, Clubs et Festivals. Les groupes sont encouragés à choisir leur conducteur qui restera sobre et pourra les reconduire en sécurité. Le conducteur se voit remettre par l'organisateur des bons pour des boissons sans alcool gratuites. Des stands d'informations permettent d'entrer en contact avec le public et de transmettre des informations de manière motivationnelle au sujet des risques liés à l'alcool et la conduite.

En moyenne, 80 interventions en collaboration avec une quarantaine d'organisateur·s sont effectuées par année. Elles sont conduites par des pairs spécifiquement formés et suivies par des professionnels de la FVA. Des outils de calcul d'alcoolémie sont disponibles online et sur les Smartphones. Un site dédié aux conducteurs sobres permet de valoriser leur engagement et soutient la communication du projet.

L'inscription du projet alcool et sécurité routière dans les mesures et la dynamique du plan opérationnel permet de créer des synergies avec les autres mesures de prévention en milieu festif. Cette dynamique permet de réinvestir les compétences développées dans le cadre du projet alcool et sécurité routière vers d'autres actions de prévention de la consommation problématique d'alcool développées au niveau cantonal. Ainsi, l'axe Be my angel est intégré à la mesure 6. Festiplus, Charte vaudoise pour manifestations.

Des collaborations avec l'Espace prévention du Nord vaudois permettent de multiplier les interventions. Les intervenants Be my angel participent régulièrement à des projets de prévention en milieu festif (mesure 3 Night life Vaud : information, prévention et réduction des risques en milieu festif) et collaborent régulièrement avec les équipes de la fondation Profa dans les manifestations. La FVA coordonne également ce projet au niveau Romand et collabore avec l'association Am Steuer nie et la Croix Bleue suisse alémanique dans le déploiement du projet au niveau national.

Ateliers interactifs alcool et sécurité routière

Ces ateliers intégrant des outils interactifs (simulateurs de conduite et d'alcoolémie) sont organisés dans les écoles post obligatoires du canton. Ils sont validés par l'Unité PSPS et peuvent être déployés dans l'ensemble des écoles vaudoises. Ils reposent sur la transmission d'informations, de mises en situation et l'utilisation d'outils interactifs ; simulateur de conduite en réalité virtuelle et simulateur d'alcoolémie ; favorisant la participation. Des stands d'information basés sur l'utilisation des outils interactifs permettent d'étendre le champ d'action du programme en touchant la population vaudoise en général. Le programme est ainsi également conduit lors de manifestations publiques en collaboration avec des corps de police, ou des services de santé et de prévention des hautes écoles, universités et entreprises. Les outils interactifs sont également mis à disposition de l'USE dans le cadre des cours pour conducteurs faisant l'objet de mesures administratives suite à une infraction de la LCR.

Environ 60 journées de sensibilisation sont organisées par année.

Références scientifiques

Une action favorisant la participation active et interactive des jeunes est efficace (Bantuelle & Demeulemeester, 2008).

Informé·r et sensibilisé·e les jeunes aux risques d'accidents routiers est recommandé dans la mesure où les accidents n'arrivent pas qu'à des personnes dépendantes mais également à des personnes qui occasionnellement boivent de manière excessive (Gmel et al., 2005).

Des interventions de prévention en lien avec la sécurité routière sont efficaces pour les passagers (Elder R.-W. et al., 2005).

Des actions menées par des pairs, encadrés par des professionnels sont recommandées. Les pairs ayant une grande crédibilité auprès des groupes cibles (Laventure, Boisvert & Besnard 2010).

Des actions non moralisatrices et favorisant la réflexion et le développement de l'autonomie, ainsi que la motivation au changement sont recommandées et particulièrement adaptées

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Règlement et exécution Connaissances Sensibilisation et information	Objectifs Mise en œuvre des lois en tenant compte des aspects sanitaires Développement et transmission de Connaissances Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions

6. FESTIPLUS : charte vaudoise pour manifestations

Contexte	Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
Grande offre de manifestations avec permis temporaire de vente d'alcool dans le canton. Gestion des demandes d'autorisation pour les manifestations via le portail POCAMA	Promouvoir la Charte auprès des organisateurs et des autorités parties prenantes du processus d'autorisation Coordonner des actions avec les partenaires actifs dans ce domaine Maintenir et développer les modules de formation à l'attention des responsables et personnel de bars des manifestations.	<i>Organisateurs de manifestations avec permis temporaire</i> Autorités communales Public	Chef de projet FVA : Rose Marie-Notz Partenaires : Partenaires Espace Prévention Nord Espace prévention La Côte Service Jeunesse MTX Police de Lausanne Police Cantonale Montreux Jazz Festival Récidive Production FVJC	4. <i>Night life Vaud</i> 5.1 <i>Be my angel</i> 9. <i>Formation du personnel de vente et de service</i>	Les organisateurs ont accès et sont sensibilisés aux mesures de prévention structurelles et comportementales pouvant être déployées dans leurs manifestations Les communes et les organismes parties prenantes du processus d'autorisation encouragent les organisateurs à mettre en place des mesures de prévention Les organisateurs intègrent des mesures de prévention dans leurs manifestations

Description

Le but de la Charte vaudoise FestiPlus est d'améliorer le bien-être des personnes qui sortent dans les lieux de fête et de permettre aux organisateurs de manifestations publiques d'avoir accès à des prestations de qualité en matière de prévention des risques liés aux abus d'alcool et d'autres substances psychotropes. Cette Charte a été élaborée par un groupe de professionnels pluridisciplinaire (prévention, jeunesse, police) et des organisateurs de manifestations sur mandat du service de la santé publique. Au niveau des ressources, un catalogue de prestations ainsi que la liste des acteurs de prévention est disponible sur www.festiplus.ch.

La prévention de la consommation de substances psychotropes, la réduction des risques et la sécurité publique sont des approches complémentaires. Elles se manifestent par des mesures structurelles (agissant sur le cadre) et comportementales (interventions directes auprès du public). Les problèmes liés à la consommation d'alcool ou d'autres substances psychotropes sont appréhendés dans un contexte plus global de promotion de la santé et de gestion des conduites à risque incluant la sécurité routière, les infections sexuellement transmissibles, les risques auditifs, la consommation de tabac,...

Les mesures de la Charte sont les suivantes :

1. Respect de la législation en vigueur

Respect de la législation en vigueur (ventilation, volume sonore, vente d'alcool, sécurité, etc.).

2. Stratégie d'intervention coordonnée

Coordination des différents services et moyens de prévention au sein de la manifestation.

3. Sensibilisation des équipes des bars

Sensibilisation des équipes des bars, bénévoles ou professionnelles, à un service responsable de l'alcool : protection de la jeunesse, refus de vente aux personnes en état d'ébriété.

4. Sécurisation du retour

Mise en place de mesures de prévention de la conduite avec des facultés affaiblies (transports publics, Be my angel, dortoirs, camping sécurisé).

Mesures optionnelles

5 mesures complémentaires sont proposées aux organisateurs :

Stand avec des intervenants formés et/ou équipe mobile

Formation des responsables bars

Mise à disposition d'eau fraîche

Lieu calme (Chill out)

Boissons sans alcool attractives

Fondements scientifiques

La formation du personnel et la sensibilisation au respect de l'âge légal pour la vente aux mineurs permet de prévenir la consommation problématique d'alcool (Kuntsche, 2011).

La combinaison de mesures structurelles et comportementales est recommandée dans la prévention de la consommation problématique d'alcool (Abderhalden et al. 2004, p.13; OFSP, 2008; Défi addiction, 2010).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Sensibilisation et information	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions

7. Cool & Clean : prévention en milieu sportif

Contexte	Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
Swiss Olympic a confié le développement du projet dans le canton de Vaud ainsi que la coordination romande	Promotion de la Charte auprès des organisateurs Coordination des actions avec les partenaires actifs dans ce domaine	<i>Clubs sportifs et leurs membres</i> Autorités communales Public	Chef de projet FVA : Cécile Homberg Partenaires : Swiss Olympic SEPS, ProSV prévention tabac Service des sports de l'UNIL et de l'EPFL Délégués aux sports des communes	6. <i>FESTIPLUS</i>	Les clubs sportifs sont sensibilisés aux mesures de prévention en milieu sportif Les encadrants sont formés à la prévention en milieu sportif Les acteurs des clubs sportifs s'inscrivent sur le site web ou sur l'application et utilisent les outils mis à disposition Les clubs et les infrastructures sportives mettent en place des mesures structurelles de prévention

Description

Programme Cool & Clean

Suite à la fin du projet pilote de prévention en milieu sportif Smart Sport en mars 2014, le développement de la prévention en milieu sportif est repris dans le cadre du projet Cool & Clean soutenu par Swiss Olympic. Le programme de prévention dans les clubs sportifs est déployé à l'échelon cantonal. La FVA a le mandat de porte-parole Cool & Clean, ainsi que la coordination romande des autres intervenants romands.

Le programme s'adresse à un grand nombre d'acteurs du milieu sportif : les associations, les organisateurs de manifestations, les responsables d'infrastructures, les communes. En participant à Cool and Clean, ces différentes entités adhèrent aux engagements du programme de la consommation à risque, du dopage et du fair-play. Pour aborder ces questions avec les jeunes sportifs, du matériel didactique et des jeux en lien avec les différents engagements sont à la disposition des clubs. Sur demande, le programme est présenté lors d'une assemblée générale, à une séance d'information destinée aux parents ou à un comité ainsi que lors des formations de base des moniteurs J+S. Du matériel signalétique (à commander sur le site du programme) permet de délimiter des espaces non-fumeurs et du matériel de prêt (tente, bar, oriflammes, banderoles) permet d'afficher son engagement pour les valeurs du programme lors des manifestations. De plus, le porte-parole se tient à la disposition des clubs pour les aider à mettre en place des actions de prévention.

Les objectifs de ce programme sont :

- Accompagner les clubs sportifs dans la mise en œuvre d'une politique de prévention et à s'inscrire dans les engagements Cool & Clean
- *Je veux atteindre mes objectifs ! (sport des jeunes)*
- *Je veux accéder à l'élite ! (sport de compétition de la relève)*
- *Je me comporte avec fair-play !*
- *Je réussis sans dopage !*
- *Je renonce au tabac !*
- *Je renonce à l'alcool ! (M 16)*
- *Si je bois de l'alcool, je le fais sans me nuire et sans nuire aux autres ! (16+)*
- Soutenir les comités, les coaches et moniteurs des clubs en leur proposant un catalogue de prestations de qualité (formations, procédures, ateliers et outils pédagogiques), afin de s'adapter à leurs besoins en matière de prévention des dépendances
- Développer et promouvoir une formation de prévention à l'attention des moniteurs vaudois via Jeunesse & Sport
- Animer une plateforme cantonale de coordination des acteurs de prévention en milieu sportif
- Assurer le lien entre les acteurs nationaux œuvrant dans le domaine et le terrain.

Formation des moniteurs J+S

La formation pratique, d'une journée, a été créée sur les principes de base de la pédagogie sportive et de la promotion de la santé. Cette formation a pour but de transmettre aux moniteurs de sport J+S des notions de prévention des consommations à risque. Elle n'a pas pour objectif de transformer les moniteurs en experts de la prévention. Mis en situation, ils apprennent à instaurer au sein de leur groupe les notions de confiance, de gestion des émotions et de solidarité. De plus, ils reçoivent des adresses à contacter en cas de besoin et des informations sur la manière d'agir en fonction des difficultés rencontrées. Depuis novembre 2013, la formation est rattachée au Module interdisciplinaire J+S « Prévention des toxicomanies ». Trois formations sont organisées annuellement pour une soixantaine de moniteurs.

Références scientifiques

La pratique sportive n'est pas un gage de protection contre les dépendances (INSREM 2008). Cependant, la mise en place de programmes de prévention dans les clubs de sport permet une diminution de la consommation d'alcool des sportifs (Rowland, 2006; Keith, Mark, Donald, 2009 ; Duff, Munro, 2007). Le programme Cool & Clean permet d'induire des changements de comportements durables et a le potentiel de toucher une large partie de la jeunesse suisse. (Wicki et al. 2011)

Le programme Cool & Clean est bien implanté et apprécié par les clubs sportifs et les services des sports et de santé. Il favorise une évolution positive de l'implantation des mesures structurelles de prévention dans les clubs et les installations sportives pour le tabac et l'alcool. (Laubereau et al. (2018).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Règlement et exécution Coordination et coopération Sensibilisation et information Connaissances	Objectifs Mise en œuvre des lois en tenant compte des aspects sanitaires Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions Développement et transmission de connaissances

8. Achats-test

Contexte	Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Modification de la LAE permettant la conduite d'Achats- tests avec sanction.</p> <p>Modification de la LADB, permettant un renforcement de la formation et en particulier pour les professionnels ne respectant pas les cadres légaux.</p> <p>Conduite de trois campagnes d'Achats-tests alcool en 2011 et 2013 et 2015 au niveau cantonal montrant des taux de vente aux mineurs très importants.</p> <p>Diminution du taux de refus de vente de 20% suite au trois campagnes.</p> <p>Les résultats des AT tabac et alcool sont comparables tant au niveau méthodologique que des résultats</p>	<p>Sous la direction de la Police cantonale du commerce, et avec l'appui de la DGS participer à la mise en œuvre de campagne d'Achats-tests avec sanctions pour l'alcool et tabac</p> <p>Mettre en place des formations pouvant être proposées aux contrevenants.</p> <p>Etablir un monitoring du degré d'application de la loi interdisant la vente d'alcool aux mineurs.</p> <p>Maintenir une veille sur l'évolution du taux de vente aux mineurs</p> <p>Sensibiliser la population, les professionnels et les autorités politiques à la nécessité d'améliorer la situation dans le domaine de la vente d'alcool aux mineurs.</p>	<p>Acteurs de la vente et du service</p> <p>Autorités politiques</p> <p>Population vaudoise.</p>	<p>Chef de projet</p> <p>Police de commerce Albert Von Braun</p> <p>DGS Hugues Balthasar Tania Larequi</p> <p>Cheffe de projet FVA Rose-Marie Notz</p> <p>Partenaires :</p> <p>Addiction suisse Unisanté (tabacologie)</p>	<p>9. Formation du personnel de vente et de service</p>	<p>Mise en œuvre de campagnes d'Achats- tests alcool et tabac avec sanctions</p> <p>Amélioration de l'application de la réglementation de vente de produits du tabac et d'alcool</p> <p>Renforcement de la collaboration entre les départements concernés et en particulier entre la DGS, la PCC, Unisanté et la FVA pour la protection de la jeunesse</p>

Description

Dans le canton de Vaud plusieurs campagnes d'Achats-tests alcool et tabac réalisées sous forme de monitoring ont été menées entre 2009 et 2015. Les résultats ont mis en évidence que la loi

était très mal appliquée avec des taux de vente oscillant entre 90% et 65%. Au niveau politique, la publication des résultats a permis de mettre en lumière cette problématique. Il s'en est suivi une prise en compte de cette question lors des processus de révision de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), par l'introduction d'une base légale concernant les Achats-tests et de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) par un renforcement des sanctions et de la formation (extension des sanctions et imposition d'une formation en cas d'infraction).

En mars 2018, le Service de la santé publique (SSP) a organisé une rencontre entre les chefs des Départements de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) et de la santé et de l'action sociale (DSAS) dans le but d'obtenir leur accord pour mener des campagnes d'Achats-tests d'alcool et de tabac en s'appuyant sur une base légale encore jamais mise en application et inscrite dans la Loi sur l'exercice des activités économiques depuis 2014 (LEAE, art. 98 à 98c). Cet accord ayant été obtenu, un groupe de travail a été constitué par la DGS, celui-ci est composé par : la Police cantonale du commerce (PCC), Promotion santé Vaud (PSV- UNISANTE), la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), Addiction Suisse et la DGS.

La base légale pour les Achats-tests, qui sous-tend, des sanctions en cas d'infraction, exige de faire valider la procédure par la Commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CER-VD) notamment pour ce qui concerne la protection des acheteurs-tests mineurs. Le Conseil d'Etat doit quant à lui fixer, par voie de directive, les dispositions particulières liées aux Achats-tests.

Le groupe de travail a donc élaboré une directive émanant de la Police cantonale du commerce, accompagnée d'un guide des Achats-tests qui décrit les procédures de mise en œuvre. La FVA a coordonné l'élaboration et la mise en forme de ce guide. Des négociations ont eu lieu pour définir le partage des tâches et des responsabilités entre la PCC et les acteurs de la prévention qui ont abouti à une convention de collaboration. Il apparaît essentiel que la PCC, garante de l'application de la LEAE, soit porteuse du projet. En revanche, une grande partie de la mise en œuvre pourra être déléguée à la FVA, PSV et Addiction Suisse.

Dans le cadre des travaux préparatoires, ont été soumis à la commission éthique (CER VD) la directive, accompagnée du guide. La commission ayant validé ces documents, une vague d'Achats-tests pourrait commencer en 2020, il est prévu que ce soit d'abord la vente du tabac qui soit contrôlée en premier (les derniers Achats-tests remontant à 2011).

Les précédentes vagues d'Achats-tests ayant été menées par le passé, tant pour le tabac que l'alcool ont mis en évidence les mêmes constatations : le taux de vente reste très élevé dans le canton. Cependant, il a été possible de la faire diminuer de 20% par la mise en œuvre de campagnes d'Achats-tests de type monitoring.

Une mise en œuvre de vagues d'Achats-tests tabac et alcool avec sanctions comme le permet dorénavant le cadre légal cantonal doit donc pouvoir encore améliorer la situation qui reste à ce jour préoccupante (65% de vente en moyenne).

Au niveau politique, la publication des résultats des Achats-tests a permis une mise à l'agenda de cette question. Il s'en est suivi une prise en compte de cette problématique lors des processus de révision de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE). Introduction d'une base légale concernant les Achats-tests et de la Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) par un renforcement des sanctions et de la formation (extension des sanctions et imposition d'une formation en cas d'infraction).

Références scientifiques

Le taux de vente d'alcool et de tabac aux mineurs est très élevé dans le Canton de Vaud. La situation s'est améliorée suite aux différentes campagnes d'Achats-tests mais reste à un niveau élevé qui est très préoccupant. (Astudillo & Kundig, 2011,2015). Dans le Canton de Vaud, la publication des résultats des Achats-tests a permis une mise à l'agenda politique et la mise en œuvre de mesures de prévention structurelles et comportementales (Caduff, 2014).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Règlement et exécution Sensibilisation et information Connaissances	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Mise en œuvre des lois en tenant compte des aspects sanitaires Développement et transmission de connaissances

9. Formation du personnel de vente et de service

9.1 Formation Gastrovaud

9.2 Sensibilisation du personnel des clubs

9.3 Sensibilisation des détaillants

9.4 Formation du personnel des bars des manifestations

Contexte	Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Faible application des mesures légales de protection de la jeunesse dans le domaine de la vente d'alcool.</p> <p>Situations parfois difficiles à gérer pour les professionnels (violence, refus de vente, personnes dépendantes dans la clientèle).</p> <p>Professionnels intéressés à améliorer la formation de leur personnel sur ces thématiques.</p>	<p>Maintenir et développer les modules de formation dans le cadre de la licence pour cafetiers restaurateurs en collaboration avec Gastrovaud</p> <p>Maintenir et développer les modules de formation pour le personnel des bars de la manifestation</p> <p>Développer et inscrire cette thématique dans les modules de formation du personnel des clubs</p> <p>Développer et promouvoir une formation destinée aux détaillants n'ayant pas de système de formation interne.</p> <p>Diffuser les outils d'information et de prévention à destination des acteurs de la vente et du service.</p>	<p>Professionnels de la vente et du service des commerces de détails, bars, café restaurants, clubs et organismes de manifestations.</p>	<p>Cheffe de projet FVA Rose.Marie Notz</p> <p>Partenaires : Gastrovaud Gastrolausanne</p>	<p>9. <i>Festilplus</i></p> <p>8. <i>Achats tests</i></p>	<p>Les professionnels de la vente et de la distribution sont sensibilisés à un service responsable de l'alcool.</p> <p>Les professionnels de la vente et du service participent aux formations disponibles</p> <p>Les modules de formation sont disponibles pour les différents publics et sont utilisés par les acteurs de la vente et du service</p> <p>Le matériel de prévention est utilisé par les acteurs de la vente et du service</p>

Description

La vente et un service responsables de l'alcool sont des enjeux importants tant pour les acteurs concernés que pour la santé publique. En effet, de par leur activité, ils peuvent jouer un rôle préventif notamment concernant la protection de la jeunesse mais également pour le service aux personnes en état d'ébriété ou au contact de personnes en difficulté avec leur consommation d'alcool chronique ou ponctuelle. Le développement de modules de formation spécifique et d'outils dédiés est donc indiqué pour soutenir ces acteurs.

Outils à disposition des acteurs de la vente et du service

Une brochure « Pour une vente et un service responsables de l'alcool » est disponible en format papier, au format électronique et sur une application smartphone. Son contenu met l'accent sur les rôles et responsabilités des vendeurs et des serveurs et propose des stratégies permettant de se positionner de manière adéquate par rapport à la protection des mineurs et à la vente aux personnes en état d'ébriété. Elle est complétée par des rappels de la législation cantonale et

fédérale en la matière ainsi que des programmes de prévention disponibles au niveau du canton. Une application smartphone « Calcul âge alcool » est également disponible pour appuyer les vendeurs dans la décision de vente en fonction de la date de naissance à l'instar des « caisses intelligentes » des grands distributeurs.

Cours pour l'obtention de la licence de cafetiers

Dans le cadre des formations Gastrovaud pour l'obtention de la licence de cafetier-restaurateur, une formation d'une journée est planifiée 13 fois par année. Le cours porte sur la prévention des risques liés à la consommation d'alcool : alcoolémie, alcool-dépendance, législation, et gestion des situations, protection de la jeunesse.

Pour un service responsable de l'alcool dans les manifestations

Annuellement, la FVA propose à une dizaine de professionnels actifs dans le domaine de la prévention de partager leurs expériences et leurs réflexions autour du thème de la sensibilisation des responsables bars. Six partenaires, ayant des interventions de prévention régulières auprès des acteurs de la vente, participent à ces échanges (délégués jeunesse, travailleurs sociaux de proximité, acteurs de la prévention des dépendances et policiers). Ces rencontres permettent le partage d'expériences et d'assurer la cohérence et la coordination des formations pour un service responsable de l'alcool en milieu festif.

Sensibilisation du personnel des clubs.

Dans le cadre de la Charte « label nuit » développée par Gastrolausanne, des modules de formation destinés aux personnels des clubs sont développés. Une sensibilisation concernant les addictions est en préparation dans laquelle des éléments concernant un service responsable de l'alcool seront intégrés.

Références scientifiques

La formation permet de donner au personnel de vente et du service les outils nécessaires à un service responsable de l'alcool (Russ et Geller, 1987). En effet, des études ont montré qu'un personnel formé était plus apte à réagir de manière responsable en refusant par exemple de servir des clients visiblement très alcoolisés (Babor et al., 2010). La formation permet d'une part au personnel de développer des connaissances, mais également à l'établissement ou aux organisateurs de s'engager dans un processus responsable de vente (Howard-Pitney et al., 1991). Par conséquent, Kuntsche, Astudillo et Windlin (2012) conseillent de mettre en place des formations pour le personnel de vente et de service.

Le taux de vente d'alcool et de tabac aux mineurs est très élevé dans le Canton de Vaud. La situation s'est améliorée suite aux différentes campagnes d'Achats-tests mais reste à un niveau élevé qui est très préoccupant. (Astudillo & Kundig, 2011, 2015).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Coordination et coopération Sensibilisation et information	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Mise en réseau des partenaires de la politique des addictions et renforcement des coopérations Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions

10. Centre de référence (information aux politiques, aux professionnels et à la population)

Contexte	Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Les mesures de prévention structurelles et comportementales sont à l'agenda des autorités politiques au niveau fédéral, cantonal et communal.</p> <p>Les connaissances scientifiques disponibles démontrent la nécessité de mettre en place des mesures de prévention afin de diminuer les dommages liés à la consommation d'alcool.</p> <p>Dans ce contexte, il est important de pouvoir informer la population, les professionnels et les autorités politiques sur les mesures de prévention pouvant être mises en place</p>	<p>Présenter et défendre les mesures de prévention pouvant être conduites au niveau structurel et comportemental auprès de la population des professionnels et des autorités politiques.</p> <p>Renseigner les autorités politiques au cours des processus législatifs.</p> <p>Rédiger et communiquer des prises de position sur ce thème (media, commissions parlementaires, personnalités politiques).</p> <p>Augmenter la connaissance et l'acceptabilité des mesures de prévention structurelles dans la population et auprès des autorités.</p> <p>Participer à des groupes de réflexion concernant la mise en place de politiques publiques de prévention de la consommation à risque d'alcool.</p> <p>Informer et soutenir les professionnels sur la thématique de la consommation à risque d'alcool.</p>	Autorités politiques, professionnels et population en général	<p>Cheffe de projet FVA Stéphane Caduff</p> <p>Partenaires : GEA GREAA Addiction suisse</p>	<i>Ensemble des mesures du Plan OP</i>	<p>La connaissance et l'acceptation des mesures de prévention structurelle augmente chez les politiques et dans la population.</p> <p>Les décideurs sont en mesure de prendre des décisions de manière éclairée en la matière.</p> <p>Les mesures de prévention structurelle et comportementale sont développées au niveau cantonal</p> <p>Les professionnels concernés sont soutenus dans la mise en œuvre d'actions de prévention</p>

Description

Centre de références et soutien aux autorités politiques

La littérature scientifique met en évidence l'efficacité des mesures de prévention structurelles pour diminuer les dommages liés à la consommation à risque d'alcool.

Cependant, l'acceptabilité de ces mesures est faible de par la réduction des libertés individuelle et économique qu'elles impliquent potentiellement. Il convient donc de sensibiliser la population ainsi que les autorités politiques à l'importance de développer des politiques publiques de prévention de la consommation à risque d'alcool par les combinaisons de mesures structurelles et comportementales. Dans ce cadre, nous soutenons les communes qui développent des politiques

de prévention. Au niveau cantonal, nous renseignons les services de l'Etat et les parlementaires participant aux processus législatifs sur les mesures de prévention structurelles et comportementales pouvant être développées.

Sensibilisation de la population

Parallèlement, la sensibilisation de la population est effectuée via des prises de position et la mise en valeur des mesures du plan opérationnel dans les médias.

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Coordination et coopération Sensibilisation et information	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Mise en réseau des partenaires de la politique des addictions et renforcement des coopérations Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions

11. Mise en œuvre du Plan opérationnel

Contexte	Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
La DGS donne les orientations stratégiques dans le domaine de la prévention de la consommation à risque d'alcool La FVA développe et met en œuvre les mesures de prévention constituant le plan opérationnel	Déployer de manière coordonnée les mesures de prévention définies dans le plan en assurant une synergie entre les différents acteurs concernés.	Population vaudoise	Chef de projet FVA Stéphane Caduff Partenaires : Acteurs concernés	<i>Ensemble des mesures du Plan OP</i>	Les mesures du plan opérationnel sont mises en œuvre en collaboration avec les acteurs concernés
Description Mise en œuvre coordonnée de l'ensemble des mesures du Plan en collaboration avec les acteurs concernés.					

8. MONITORING

Le suivi de la conduite du plan opérationnel est assuré sur le modèle d'une évaluation de processus et sur la base des indicateurs définis dans la convention avec la DGS. Des rapports spécifiques seront rédigés annuellement en fonction des mesures et transmis à la DGS. Un tableau de bord permettant de suivre l'évolution de chaque mesure sera complété annuellement sur la base de l'avancée des projets. Il permet un suivi en continu de chaque mesure du plan opérationnel.

9. CAHIER DES CHARGES

9.1 Cahier des charges du chef de projet du plan opérationnel de prévention de la consommation problématique d'alcool

1. Mission générale

Conformément à la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'Etat, la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme a pour tâches de développer la prévention primaire, secondaire et la prise en charge de l'alcoolisme.

Dans ce cadre, le secteur prévention développe des actions de prévention en collaboration avec les partenaires engagés dans le champ de la prévention de la consommation problématique d'alcool.

Depuis octobre 2009, la FVA est le référent alcool cantonal pour la coordination et mise en œuvre du Plan Opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool.

A cet effet, la FVA nomme un chef de projet du Plan opérationnel responsable de la mise en œuvre et de la coordination des actions de prévention de la consommation problématique d'alcool dans le Canton de Vaud.

2. Responsabilités principales du chef de projet

- **Représenter le Centre de références prévention alcool au niveau cantonal.**
- **Coordonner et mettre en œuvre les mesures définies dans le Plan opérationnel de prévention de la consommation problématique d'alcool**
- **Assurer la promotion et la communication concernant le Plan opérationnel auprès des partenaires concernés, des médias et de la population vaudoise.**
- **Assurer le lien avec la DGS et les projets nationaux et supra-cantonaux.**
- **Analyser et développer le projet en continu.**

9.2 Activités

<p>1. Coordonner et mettre en œuvre les mesures définies dans le Plan opérationnel de prévention de la consommation problématique d'alcool</p>	<p>1.1. Constituer et/ou participer à des groupes de travail en lien avec la mise en œuvre des mesures du Plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool.</p> <p>1.2. Informer les partenaires et le cas échéant les former à l'utilisation des outils développés dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel.</p> <p>1.3. Assurer la coordination de la mise en œuvre des différentes mesures.</p> <p>1.4. Travailler en réseau à chaque étape du développement, du déploiement et du suivi des mesures du plan opérationnel de la consommation problématique d'alcool.</p> <p>1.5. Rédiger, centraliser les documents de référence et les rapports d'évaluation.</p>
<p>2. Assurer la promotion et la communication concernant le Plan opérationnel auprès des partenaires concernés, des médias et de la population vaudoise</p>	<p>2.1. Informer les partenaires du réseau sur les mesures du Plan opérationnel.</p> <p>2.2. Inciter les partenaires du réseau à s'impliquer dans la mise en œuvre du Plan opérationnel en mettant en lien leurs besoins avec les réponses pouvant être apportées.</p> <p>2.3. Assurer une visibilité du Plan opérationnel en collaborant avec les organismes communaux, nationaux et régionaux.</p> <p>2.4. Assurer la transmission des mesures du Plan opérationnel auprès de la population vaudoise.</p>
<p>3. Assurer le lien avec la DGS, les projets cantonaux et nationaux</p>	<p>3.1. Assurer le lien avec la DGS, le Groupe d'experts en matière d'addictions (GEA) et la politique cantonale de santé publique de manière générale.</p> <p>3.2. Assurer le lien avec les autres programmes de prévention, (tabac, drogues, promotion de la santé au niveau cantonal et national).</p> <p>3.3. Développer la coordination et les synergies entre le Plan opérationnel et les projets nationaux et supra-cantonaux.</p> <p>3.4. Echanger sur les mesures et bonnes pratiques mises en œuvre dans les autres cantons.</p>
<p>4. Analyser et développer le projet en continu</p>	<p>4.1. Adopter une posture réflexive et proposer des innovations dans le développement du Plan opérationnel.</p> <p>4.2. Se documenter et actualiser les connaissances sur les pratiques et expériences auxquelles le Plan opérationnel peut se référer.</p>

10. REFERENCES

Abderhalden I. et al. (2004). *Politiques publiques suisses en matière d'alcool en 2004: réalisations et perspectives*, Groupe de travail « Politiques publiques suisses en matière d'alcool », OFSP.

Ammey R. (2012). *L'alcool et la grossesse, Les mesures pouvant être apportées par les infirmières afin d'encourager les femmes à l'abstinence ou à la réduction de la consommation d'alcool durant leur grossesse. Une revue de littérature étoffée*, Travail en vue de l'obtention du titre de Bachelor of science HES-SO en soins infirmiers.

Astudillo M., Kuendig H. (2011). Application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans dans le canton de Vaud. Etude «client mystère»
Lausanne, Addiction suisse

Astudillo M., Ebnetter F., Kuendig H. (2015). *Interdiction de service et de vente d'alcool aux mineurs dans le canton de Vaud: résultats des achats-tests 2015* (Loi sur les auberges et les débits de boissons du 26 mars 2002) M. Astudillo, F. Ebnetter et H. Kuendig, Lausanne, Addiction suisse

Astudillo M., Kuendig H. (2013). *Interdiction de service et de vente d'alcool aux mineurs dans le Canton de Vaud : résultats de la campagne d'achats-tests 2013*, Lausanne, Addiction Suisse

Astudillo M., Kuendig H. (2012). *Evaluation du degré de respect des clauses d'âge pour la remise d'alcool aux mineurs dans le Canton de Vaud : résultats des achats-tests menés à l'été 2011*, Lausanne : Addiction Suisse.

Babor T. et al. (2005). « Politiques publiques suisses en matière d'alcool en 2004 : réalisations et perspectives », *Alkohol- kein gewöhnliches Konsumgut. Forschung und Alkoholpolitik*, Berne.

Babor T. et al. (2010). *Alcohol : No Ordinary Commodity. Research and Public Policy*, Oxford : University Press, Second Edition.

Bantuelle M., Demeulemeester R. (2008). *Comportement à risque et santé: agir en milieu scolaire. Référentiel de bonnes pratiques*. Ed. INPES, Paris.

Benec'h G. (2014). *Aide-mémoire. Les jeunes et l'alcool*, Paris, Dunod.

BPA (2018) – Bureau de prévention des accidents. *STATUS 2018: statistique des accidents non professionnels de la source et du niveau de sécurité en Suisse; circulation routière, sport, habitat et loisirs*. Berne: BPA

Caduff S. (2014). *L'influence du contexte idéologique sur les politiques publiques de prévention alcool. L'exemple du Plan opérationnel du PAct-Alcool 2007-2012, deuxième axe, information et prévention, dans le Canton de Vaud*, Mémoire de MAS, Haute Ecole de travail social et de santé, EESP-Vaud, Lausanne.

Défi addictions (2010). *Fondements d'une approche durable de la politique des addictions en Suisse*. Groupe de pilotage des commissions fédérales pour les problèmes liés à l'alcool, les questions liées aux drogues et la prévention du tabagisme.

DFF – Département fédéral des finances (2009). *Alcool en Suisse – un aperçu*, Berne.

DSAS – Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud (2007). *PAct-Alcool 2007 – 2012. Plan cantonal d'action*.

Delgrande Jordan, M., Schneider, E., Eichenberger, Y, & Kretschmann, A. (2019). La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2018 et évolutions depuis 1986 - Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) (rapport de recherche No 100). Lausanne: Addiction Suisse.

Donzé S. (2011). *Mes parents face aux ados et l'alcool*, Rapport d'enquête, Genève : FEGPA.

Duruz J., Moix Wolters C., Caduff S, Delgrande M., Labhart F. (2017) Essai pilote du projet MOVENDI et de son évaluation. Interventions ciblées de sensibilisation à la consommation d'alcool, FVA - Addiction Suisse

Duff C., Munro G. (2007). *Preventing alcohol-related problems in community sports clubs: the Good Sports Program*", Substance Use & Misuse.

Elder R.-W. et al. (2005). *Effectiveness of school-based programs for reducing drinking and driving and riding with drinking drivers:a systematic review*", in American Journal of Preventive medicine, 28, pp.288-304.

Gmel G. et al. (2005). *"Drinking patterns and traffic casualties in Switzerland: matching survey data and police records to design preventive action, in Public health*, 119 (5), pp.426-436.

Gmel G. et al. (2007). *Alcool et blessures : consommation d'alcool, risques relatifs et fractions attribuables*, ISPA/CHUV.

Gmel G. et al. (2012). *Monitorage suisse des addictions : alcool. Rapport annuel – Données 2011*, Berne.

Gmel G. et al. (2014). *Monitorage suisse des addictions : consommation d'alcool, de tabac et drogues illégales en Suisse en 2013*, Addiction Suisse, Lausanne.

Gmel G. et al. (2018) *Rauchen und Alkoholkonsum in der Schweiz: Trends über 25 Jahre, Kohorteneffekte und aktuelle Details in Ein-Jahres-Altersschritten – eine Analyse verschiedener Surveys*. Sucht Schweiz, Lausanne.

Grazioli V. (2016). *Alcohol harm-reduction approaches across different populations. Thèse de doctorat ès science de la vie (PhD)*, Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne, Lausanne.

Howard-Pitney B. et al. (1991). *Responsible Alcohol Service : a Study of Server, Manager, and Environmental Impact* », American Journal of Public Health, Vol. 81., No. 2.

Javet F. et al. (2012). *Alcool et grossesse: un manque de prévention*, Unil-Chuv.

Jeanrenaud C. (2003). *Le coût social de l'abus d'alcool en Suisse*, Institut de recherches économiques et régionales (IRER), Université de Neuchâtel.

Keith A, Mark P, Donald I (2009). *Coaches' attitudes and involvement in alcohol prevention among high school athletes* , Journal of Community Health, 35.

Koning I. M. et al. (2010). *Preventing heavy alcohol use in adolescents (PAS): cluster randomized trial of a parent and student intervention offered separately and simultaneously* , *Addiction*, 104(10), pp. 1669-1678.

Koutakis N. et al. (2008). "Reducing youth alcohol drinking through a parent-targeted intervention: the Orebro Prevention Program", *Addiction*, 103(10), pp. 1629-1637.

Kuntsche E. (2011). *Comment la disponibilité de l'alcool est associée à la consommation d'alcool et aux problèmes qui lui sont liés*, Journée PAC, Berne, 2011, consulté sur : <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00039/10916/10922/12509/index.html?lang=fr> le 06.09.2014.

Kuntsche E., Labhart F. (2012). « Investigating the drinking patterns of young people over the course of the evening at weekends », *Drug and Alcohol Dependence*.

Kuntsche E., Astudillo M. et Windlin B. (2012). Alkohol – « Erhältlichkeit, Konsum, Probleme: Ein Modell », *SuchtMagazin*, 6/2012.

Laubereau B., Dietrich F., Hanimann A., Fässter S., Oetterti M. (2018) «COOL AND CLEAN»: 10-year outcomes of structural prevention in the Swiss sports setting

Labhart F., Venzin V. et Marmet K. (2010). *Kurzinterventionen bei risikoreich Alkohol konsumierenden Berufs- und MittelschülerInnen im Kanton Zürich*. Zürich: Mittelschul- und Berufsbildungsamt des Kantons Zürich / Lausanne: Sucht Info Schweiz.

Laventure M., Boisvert K. et Besnard T. (2010). *Programmes de prévention universelle et ciblée de la toxicomanie à l'adolescence: recension des facteurs prédictifs de l'efficacité*, *Drogues, santé et société*, vol.9, pp.121-164.

Lazlo E., Etter J.-F. (2010). *Évaluation du guide pour les parents éclairés en matière de consommation d'alcool à l'adolescence et du site internet mon-ado.ch*, Université de Genève, Institut de médecine sociale et préventive.

Le Grand E. & Azorin J.-C., (2012). *Les jeunes et l'éducation pour la santé par les pairs*, La Santé de l'homme, n°421, septembre-octobre, pp. 10-11.

Le Grand E. (2012). *Santé des jeunes. L'éducation par les pairs : définition et enjeux*, La Santé de l'homme, n°421, septembre-octobre, pp. 12-14.

Lucia S., Stadelmann S., Brändle K., Pin S. (2018). *Quelles sont les caractéristiques des jeunes violents ? Les consommations de substances jouent-elles un rôle ?* Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, (Raisons de Santé : Les Essentiels 07)

Lucia S., Gervasoni J.-P., Dubois-Arber F. (2012). *Monitoring suisse des addictions - Rapport module 4. Consommation des jeunes et des jeunes adultes les fins de semaine : Etude Sentinelle dans 4 cantons - 2ème vague. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2012.*

Marmet S. et al. (2015). *Substanzkonsum beim Schülerinnen und Schülern in der Schweiz im Jahr 2014 und Trend seit 1986 – Resultate des Studie „Health Behaviour in School-aged Children“ (HBSC)* (Forschungsbericht Nr. 75), Lausanne: Sucht Schweiz.

Mounier-Vogeli F., Dubois D. (2012). *Noz'ambule : une équipe de nuit pour prévenir l'alcoolisation excessive à Rennes*, La Santé de l'homme, n°421, septembre-octobre, pp.4-6.

Naar-King S., Suarez M., (2011). *L'entretien motivationnel avec les adolescents et les jeunes adulte*, InterEditions, Paris.

Neves P., Neuffer N. et Yersin B. (2011). « Intoxications alcooliques massives aux urgences : combien, qui, quoi et comment ? », *Revue médicale Suisse*, N°302.

Obsan (2019) Prévalence de la consommation d'alcool ponctuelle à risque
Récupéré de <https://www.obsan.admin.ch/fr/indicateurs/MonAM/consommation-dalcool-ponctuelle-risque-age-15>, le 4.06.2019

Obsan (2019), Prévalence de la consommation d'alcool chronique à risque, récupéré de : <https://www.obsan.admin.ch/fr/indicateurs/MonAM/consommation-dalcool-chronique-risque-age-15>, le 4.6.2019

OFSP – Office fédéral de la santé publique (2008). *Programme National Alcool 2008-2012*, Berne.

OFSP – Office fédéral de la santé publique (2013). *Programme National Alcool 2013-2016*, Berne.

OMS – Organisation mondiale de la santé (2000). *International Guide for Monitoring Alcohol Consumption and Related Harm*. World Health Organization, WHO.

Pin S., Henry V. (2018). *Chiffres-clé sur la consommation de substances psychoactives dans la population âgée de 15 ans et plus dans le canton de Vaud*. Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, (Raisons de Santé : Les Essentiels 04)

Pin S., Henry V. (2018) *Chiffres-clé sur la consommation de substances psychoactives chez les jeunes de 11 à 24 ans dans le canton de Vaud*. Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2017, (Raisons de Santé : Les Essentiels 05)

RFA – Régie fédérale des alcools (2015). *L'alcool en chiffres 2015*. Berne.

Rowland B. (2006). *Good Sports Outcome Study No 2 : A comparison of alcohol consumption, and alcohol-related behaviors between Good Sports Australian Rules football & football/netball clubs with non-Good Sports Australian Rules football clubs*.

Russ N.-W. et al. (1987). *Training Bar Personnel to Prevent Drunken Driving : A Field Evaluation* , American Journal of Public Health, Vol. 77, No. 8.

Séchaud L. & Duperrex O. et al. (2008). *Conducteur désigné à Paléo 2007 : Étude d'une action de prévention visant à sensibiliser un public de festivaliers aux liens entre alcool et conduite motorisée*. Genève : Haute Ecole de Santé. Financement: N° HES-SO : RECSS 08-06.

SSP – Service de la santé publique (2007). *PAct-Alcool 2007-2012 : Plan cantonal d'action*, Canton de Vaud.

SSP – Service de la santé publique (2014). *Politique sanitaire vaudoise 2013-2017*, Canton de Vaud.

SSP – Service de la santé publique (2013). *Rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2013-2017*, Canton de Vaud.

Spijkermen R. et al. (2008). *Socioeconomic differences in alcohol-specific parenting practices and adolescents' drinking patterns* , European Addiction Research, 14(1), pp. 26-37.

Stachel R. (2017). *Concept d'intervention du secteur socio-thérapeutique de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme*, FVA, Lausanne.

Union des villes suisses (2012). *Vie nocturne urbaine. Analyse de la situation et des mesures envisageables*, Berne.

Van der Vorst H. et al. (2006). *The Impact of Alcohol-specific Rules, Parental Norms about Early Drinking and Parental Alcohol Use on Adolescents' Drinking Behavior* , Journal of Child Psychology and Psychiatry, 47(12), pp. 1299-1306.

Verdecchia P. (2005). *Alcool et conduite automobile : Etude sur les pratiques et représentations juvéniles dans le cadre d'une évaluation de la campagne de prévention « Be my angel tonight »*, Mémoire de licence, Université de Neuchâtel.

Wicki M., Gmel G. (2005). *Rauschtrinken und chronisch risikoreicher Konsum: Konsistente Schätzung der Risikoverteilung in der Schweiz aufgrund verschiedener Umfragen seit 1997*, ISPA.

Wicki M. (2012). *Hospitalisierungen aufgrund von Alkohol-Intoxikation oder Alkoholabhängigkeit bei Jugendlichen und Erwachsenen - Eine Analyse der Schweizerischen „Medizinischen Statistik der Krankenhäuser“ 2001-2010*, Addiction Suisse.

Wicki M., Gmel, G. (2008). « Alkohol-Intoxikationen Jugendlicher und junger Erwachsener ». *Ein Update der Sekundäranalyse der Daten Schweizer Hospitäler bis 2005*. ISPA.

Wicki M. et al. (2011). *Evaluation des Präventionsprogramms «cool and clean» bei Jugendlichen – Breitensport und Talents*, Sucht Info Schweiz.

Windlin B. et al. (2011). *Konsum psychoaktiver Substanzen Jugendlicher in der Schweiz – Zeitliche Entwicklungen und aktueller Stand*. Addiction Suisse.